2022

RAPPORT DE GESTION

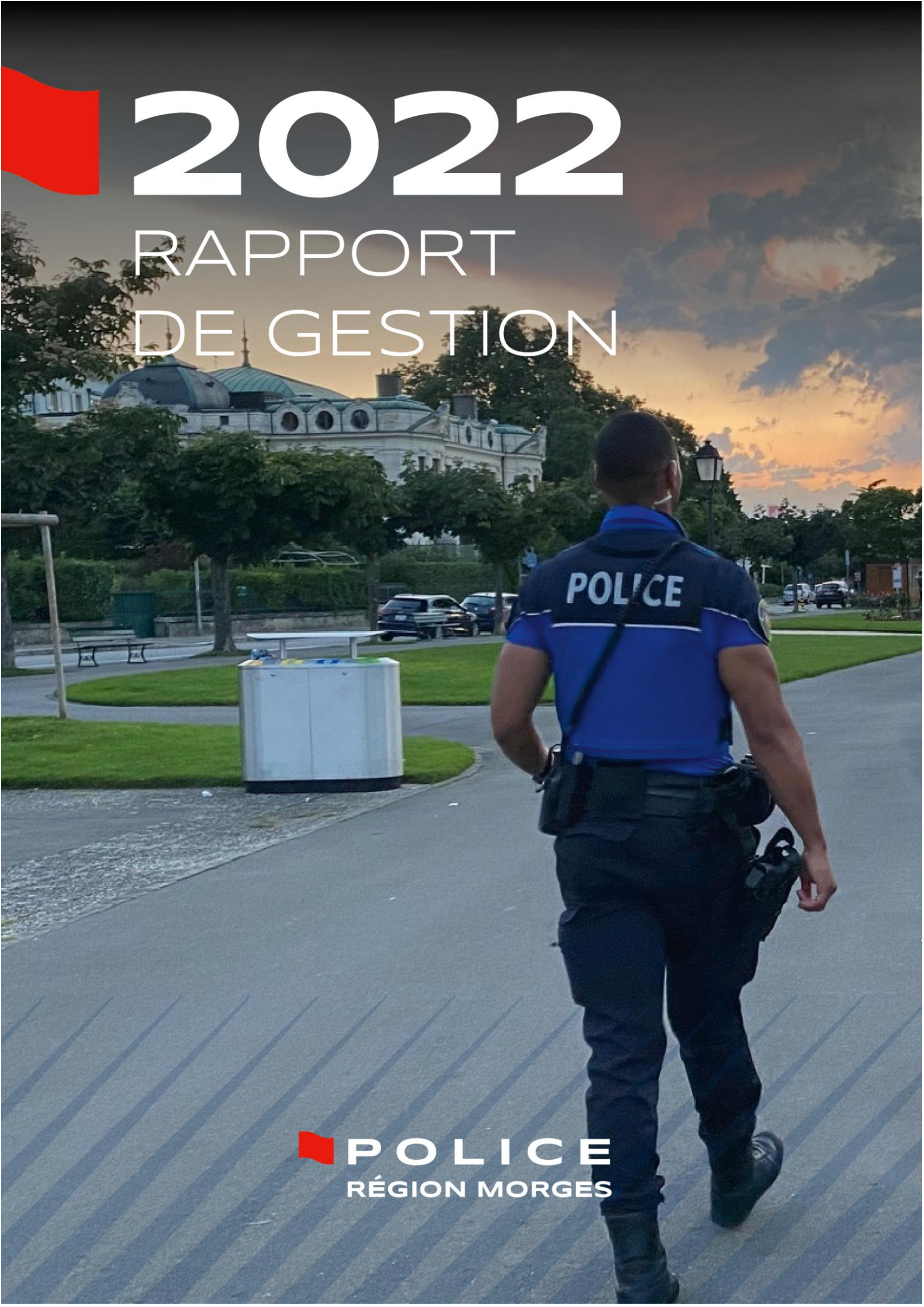

POLICE
RÉGION MORGES

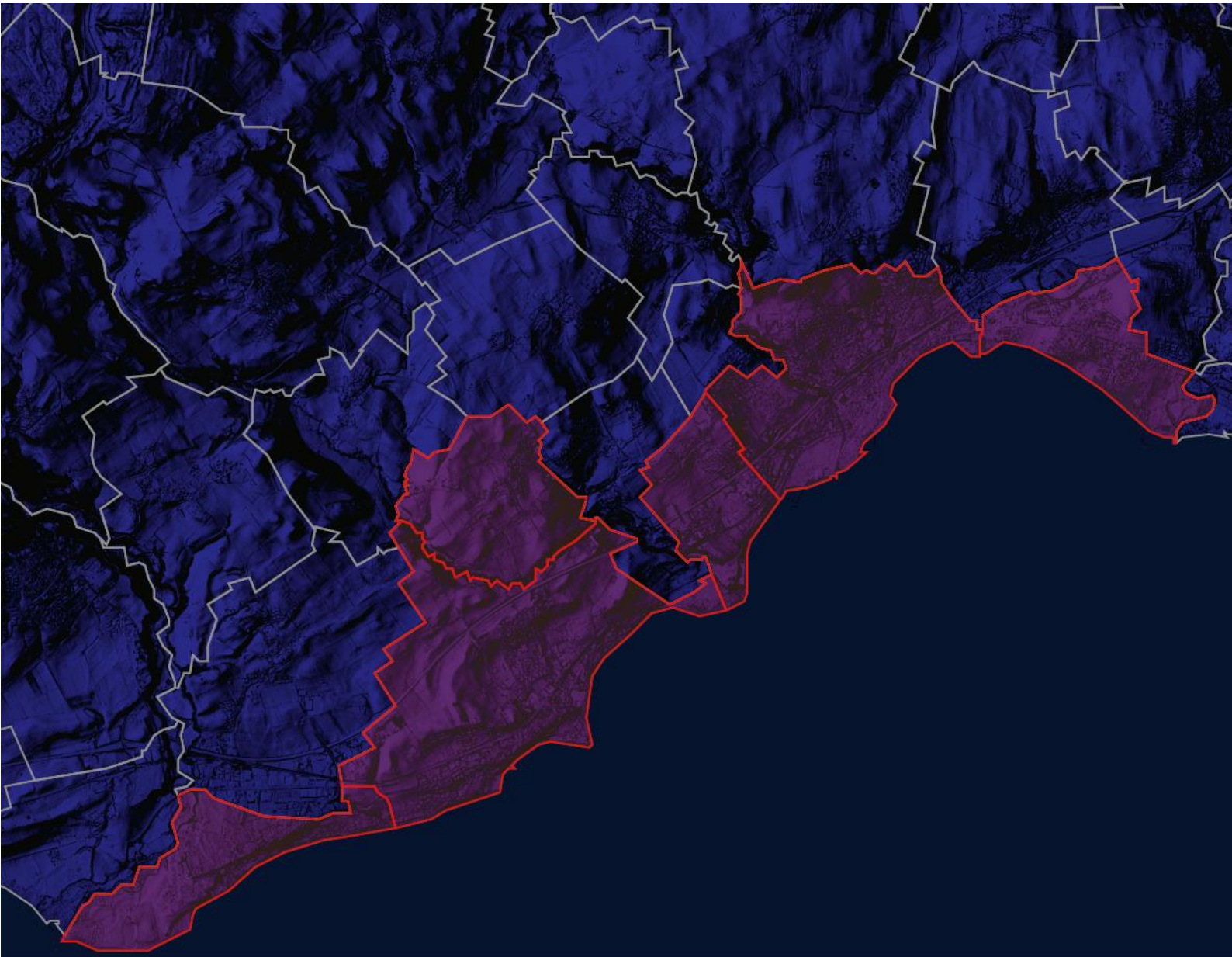

PRÉAVIS N° 01/03.2023

RAPPORT DU COMITÉ DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions :

1. de la loi du 28 février 1956 sur les communes (article 93c),
2. du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (article 34),
3. du règlement du Conseil intercommunal de l'Association de communes Police Région Morges du 27 novembre 2012 (article 68),

Le Comité de direction a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion de l'exercice 2022.

SOMMAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS 4

PRÉAMBULE 5

1 LES AUTORITÉS 6

1.1 LE COMITÉ DE DIRECTION 6
1.2 CONSEIL INTERCOMMUNAL 9
1.3 LA COMMISSION DE POLICE 11

2 ACTIVITÉS 12

2.1 CONTEXTE 2022 12
2.2 DE LA PANDÉMIE À LA PÉNURIE 12
2.3 LE PROJET SWISS TRAINING ACADEMY (STA) 13
2.4 10E ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES POLICE RÉGION MORGES – PORTES OUVERTES 13
2.5 ÉVÈNEMENTS POLICE 15
2.6 PRÉVENTIONS 27
2.7 UNITÉ DE SURVEILLANCE DU TRAFIC (ST) 31
2.8 PRESTATIONS CONTRACTUELLES PRM - COMMUNES 34
2.9 AMENDES D'ORDRE (HORS ASP ET HORS RADAR) 37
2.10 SECRÉTARIAT 38
2.11 POLICE DU COMMERCE 38
2.12 SERVICE DES INHUMATIONS 39
2.13 UNITÉ D'EXPLOITATION, SYSTÈMES D'INFORMATION ET LOGISTIQUE (ESIL) 39
2.14 CONDUITE ET GESTION DU PERSONNEL 40
2.15 FORMATIONS 42
2.16 INVENTAIRE DU MATÉRIEL DE POLICE 44

3 ORGANISATION 46

3.1 ORGANIGRAMME 46
3.2 COMMUNES MEMBRES 47
3.3 LE COMITÉ DE DIRECTION 48
3.4 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL 49
3.5 COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES 50

4 CONCLUSION 51

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAE	Unité accueil et appui à l'engagement
APG/SGA	Société Générale d'Affichage
ASP	Assistant de sécurité publique
BLS/AED	Premières mesures de réanimation
CDPV	Conférence des Directeurs des Polices communales vaudoises
CODIR	Comité de direction
CORE	Collaboration renforcée
CCS	Conseil cantonal de sécurité
DGEJ	Direction générale de l'enfance et de la jeunesse
DOPER	Directive opérationnelle
ESIL	Unité d'exploitation, systèmes d'information et logistique
ETP	Équivalent temps plein
EVOPOL	Évolution du paysage policier vaudois
GMO	Groupement latin de maintien de l'ordre
ISP	Institut Suisse de Police
JEP	Journal d'évènements de Police
LADB	Loi sur les auberges et les débits de boissons
LCI	Loi fédérale sur le commerce itinérant
LCR	Loi sur la circulation routière
LEAE	Loi fédérale sur l'exercice des activités économiques
OIP	Ordonnance sur l'indication des prix
P	Primaire
PCP	Police communautaire et de prévention
PCV	Police cantonale vaudoise
PEF	Policier en formation
POLCOM	Polices communales vaudoises
PPI	Police de proximité et d'intervention
PRM	Police Région Morges
RC	Responsabilité civile
RD	Règlement sur les déchets
RESOP	Réserve opérationnelle
RP	Règlement de police
S	Secondaire
SAGA	Système d'aide à l'engagement
SGOV	Sous groupement opérationnel vaudois de maintien de l'ordre
SOPV	Société des Officiers des polices communales vaudoises
SP	Sécurité publique
ST	Unité Surveillance du trafic
STA	Swiss Training Academy SA
TCS	Touring club suisse

PRÉAMBULE

Dans le rapport de gestion 2022, nous conservons la manière dynamique de présenter les activités de Police Région Morges, à l'instar des deux dernières éditions. Nous avons toutefois repensé certaines informations et amélioré la visibilité des graphiques et des tableaux, en adoptant une ligne plus moderne tout au long du document. Nous avons, en effet, pu bénéficier des connaissances et de la créativité graphique d'un jeune du Centre professionnel du Nord vaudois, qui effectue un stage d'une année à PRM.

En ce qui concerne la structure du rapport, le message du Comité de direction ainsi que les activités institutionnelles législatives et exécutives font l'objet d'un premier chapitre, de même que la Commission de police directement subordonnée au Comité de direction. Nous innovons en présentant le bilan de la première année de la législature, à l'appui d'une évaluation des différents sous-objectifs de ce plan. Là aussi, la présentation se veut moderne, avec une appréciation visuelle facilement identifiable. Cette évaluation sera reconduite au terme de chaque année de la législature 2021-2026.

Les activités opérationnelles et administratives sont déclinées dans un grand deuxième chapitre, tandis que le troisième chapitre est consacré à l'organisation PRM et à la composition de ses différents organes. Une annexe complète le rapport, dans laquelle sont rappelées les missions et activités des entités PRM ainsi que certaines définitions. Une meilleure qualité visuelle a été apportée à la présentation des chiffres et des graphiques.

1 LES AUTORITÉS

1.1 LE COMITÉ DE DIRECTION

1.1.1 SON MESSAGE ET SES ACTIVITÉS

Le début de l'année 2022 a été marqué par la levée progressive des mesures sanitaires imposées par COVID-19. Le retour à une relative normalité a permis à notre Corps de police de retrouver un fonctionnement plus habituel au service de la société.

Lors de sa séance du mois de mai, le Conseil intercommunal approuvait le préavis relatif à la modification des statuts et annexes de l'Association ainsi que les amendements proposés par la Commission ad hoc. S'en est suivie la mise en consultation auprès des Municipalités des huit amendements.

Aussi, notre Législatif a octroyé le crédit pour l'acquisition de nouveaux véhicules pour la durée de toute la législature. Cela permettra un renouvellement par étape de la flotte vieillissante.

Relevons également le choix de l'organe délibérant de refuser l'acquisition d'un appareil cinémométrique semi-stationnaire. Les débats ont été nourris et ont permis à chaque délégué de faire part de son opinion.

L'opportunité de participer au capital de la Société Swiss Training Academy SA, afin de devenir copropriétaire du centre d'entraînement de tir, moderne et de nouvelle génération, a été un fait marquant. Cette nouvelle installation permettra à nos policiers de pouvoir se perfectionner dans des conditions idéales et très proches de la réalité. Une formation continue est indispensable à la bonne marche de notre Corps de police.

Le recrutement n'en est pas moins essentiel, c'est pourquoi l'engagement de 3 aspirants a été effectué. Le Comité de direction saisit l'occasion de ce message pour leur souhaiter la bienvenue au sein de notre Corps de police et espère qu'ils trouveront satisfaction dans leur formation et les diverses missions.

En fin d'année, c'est la crise énergétique qui a eu des conséquences importantes sur la vie sociale et économique. PRM a été sollicitée pour intégrer les Task Force de la police Cantonale et de la Ville de Morges. Elle a également été impliquée dans l'organisation de points de rencontre d'urgence (PRU) dans les communes partenaires.

Quarante-neuf communes confient leur sécurité aux 9 corps des Polices communales vaudoises (PolCom), représentant les régions : Chablais Vaudois, Lausanne, Est Lausannois, Lavaux, Morges, Nyon, Nord Vaudois, Ouest Lausannois et Riviera. Pour cette année, les principaux sujets de discussions ont été notamment la collaboration au sein de la police coordonnée vaudoise, la répartition de la facture policière, l'avenir de l'Académie de Savatan et la volonté d'harmoniser les statuts des policiers.

Il est important de poursuivre les échanges avec nos divers partenaires, afin d'avoir une vision stratégique d'avenir claire, de garantir le niveau des prestations à la population et de bénéficier d'un ancrage régional fort.

En cette période incertaine, le besoin sécuritaire et la demande de prestations de proximité se font ressentir auprès de la population. Notre police a parfaitement rempli sa mission, dans un souci constant de renforcer la qualité de ses services. Pour cela et pour le travail effectué tout au long de l'année, le Comité de direction adresse ses vifs remerciements à tous les collaborateurs. Ces remerciements sont également transmis aux Délégués du Conseil intercommunal, avec qui la collaboration reste toujours constructive pour le bien de la population.

1.1.2 PLAN DE LÉGISLATURE 2021 - 2026 : ÉVALUATION À FIN 2022

1. ÊTRE UN EMPLOYEUR ATTRACTIF

- Offrir un cadre de travail novateur, stimulant et répondant aux attentes du personnel
- Offrir une formation continue de qualité et des possibilités de développement ciblées au personnel et aux cadres
- Assurer la relève des cadres et l'éclosion des talents

2. GARANTIR LES CONDITIONS CADRES

- Maîtriser les coûts en conservant le cadre de CH 240.00/habitant
- Absorber les augmentations systémiques sans péjorer les prestations
- Maintenir le ratio au minimum de 1 policier pour 700 habitants

3. CONSOLIDER LA GOUVERNANCE

- Réaliser la révision des statuts
- Réaliser la révision des règlements de police
- Assurer un lien solide par des échanges réguliers avec le Conseil intercommunal, les Municipalités et les Conseils communaux/ généraux

4. SUIVRE LES ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

- Développer les solutions de service à distance
- Garantir l'introduction du système opérationnel ODYSSEE
- Privilégier les solutions durables

5. AGIR EN PROXIMITÉ DE LA POPULATION

- Assurer la prise en compte des nouvelles tendances dans les activités opérationnelles
- Devenir une plateforme d'échange et d'action coordonnée avec et entre les communes membres
- Agir de manière proactive dans le domaine des incivilités

6. PROMOUVOIR PRM

- Communiquer les prestations effectives aux exécutifs, législatifs et à la population
- Créer des actions de rencontre avec les citoyens
- Participer activement aux différents groupes de travail communaux et cantonaux

7. DÉVELOPPER LES SYNERGIES AVEC LES PARTENAIRES

- Travailler avec les partenaires institutionnels, Conférence des Directeurs des Polices communales vaudoises (CDPV), Société des Officiers des Polices communales vaudoises (SOPV), Conseil cantonal de sécurité (CCS), Police cantonale vaudoise (PCV), à l'élaboration de solutions communes pour relever les défis futurs
- Développer le partenariat stratégique avec la PCV sans concession sur l'action de proximité
- Harmoniser les pratiques et processus, afin de rendre le système «POLICE» plus compréhensible pour la population et le personnel

1.2 CONSEIL INTERCOMMUNAL

1.2.1 SES ACTIVITÉS ET DÉCISIONS

Le Conseil intercommunal, composé des 33 délégués des communes membres (point 3.4 du présent document), s'est réuni à 2 reprises à Saint-Prex et suite à l'élection du nouveau président, les 2 dernières assemblées se sont tenues à Préverenges.

- Séance du 29 mars :
  - → Monsieur Boris Cuanoud, Préfet du District de Morges, fait une allocution sur son travail en qualité de Préfet de l'arrondissement et sur sa fonction de Magistrat possédant des compétences en matière pénale sécurité ;
  - → est présenté le plan de législature du nouveau Comité de direction et sont déposés les préavis concernant
    - le rapport de gestion 2021 ;
    - les comptes de l'exercice 2021 ;
    - la demande d'un crédit de CHF 295'800.00 comme participation au capital afin de devenir copropriétaire de la Société Swiss Training Academy SA (STA).
- Séance du 24 mai :
  - → Madame Nuria Gorrite, Présidente du Conseil d'État, fait une allocution sur la cybercriminalité et sur les enjeux de la sécurité des données informatiques ;
  - → outre les trois préavis déposés lors de la séance du 29 mars est également approuvé le préavis relatif à la Modification des statuts et annexes de l'Association de communes Police Région, tel qu'amendé. Aussi, sont élus les nouveaux président et vice-président.
- Séance du 27 septembre :
  - → Monsieur Guy Delacrétaz, Syndic de Préverenges, adresse son mot de bienvenue à l'Assemblée ;
  - → sont déposés les préavis concernant
    - le budget de l'exercice 2023 ;
    - demande d'un crédit de CHF 290'000.00, pour l'acquisition d'un appareil cinémométrique semi-stationnaire ;
    - demande d'un crédit de CHF 324'000.00 pour l'acquisition de véhicules, selon une planification pour toute la durée de la présente législature ;
    - le rapport du Comité de direction relatif à la réponse au postulat de Monsieur Maurice Jaton : « Mise en place d'une Commission de police garantissant une meilleure neutralité, en intégrant une composante politique (non juridique, ni policière) dans ladite Commission » ;

  et le préavis relatif au budget de l'exercice 2023 est approuvé lors de cette même séance.

- Séance du 29 novembre :
  - → Monsieur le Brigadier Yves Charrière, remplaçant du commandant de la Division territoriale 1, fait une allocution sur le thème de l'appui aux autorités civiles en situations extraordinaires ;
  - → est approuvé le préavis concernant la demande d'un crédit de CHF 324'000.00 pour l'acquisition de véhicules, selon une planification pour toute la durée de la présente législature ;
  - → est refusé le préavis relatif à demande d'un crédit de CHF 290'000.00, pour l'acquisition d'un appareil cinémométrique semi-stationnaire ;
  - → le Commandant Clément Leu présente le bilan de la campagne contre les incivilités ainsi que les mesures préparatoires de PRM concernant la pénurie d'énergie.

1.2.2 POSTULAT(S) EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Postulat de Monsieur Maurice Jaton, initialement déposé sous forme de motion, par lequel il « demande au Comité de direction d'étudier la mise en place d'une Commission de police garantissant une meilleure neutralité, en intégrant une composante politique (non juridique ni policière) dans ladite Commission. Ainsi, l'étude doit porter sur la création d'une Commission de police composée d'un ou de trois Municipaux, comme le permet l'article 3 de la Loi sur les contraventions ».

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022

Le rapport de la Commission ad hoc en charge de l'étude de la réponse du Comité de direction devrait être déposé lors de la séance du Conseil intercommunal du 28 mars 2023.

1.2.3 VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2022

VŒU N° 1 – 2016

La commission demande au Comité de direction de poursuivre les travaux de finalisation pour un Règlement de police PRM coordonné, voire unifié.

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022

Le préavis relatif à la révision des statuts et les amendements qui en découlent, proposés par la Commission ad hoc, ont été approuvés par le Conseil intercommunal lors de sa séance du 24 mai. Les amendements ont été mis en consultation auprès de toutes les Municipalités. Au regard des divergences concernant 2 amendements, une séance de discussion est organisée entre le Comité de direction et les Municipalités en janvier 2023. Le processus de révision suit son cours.

VŒUX N° 1 – 2022

La commission émet le vœu qu'à la fin du rapport de gestion figure une liste des acronymes.

Situation au 31 décembre 2022

Le vœu étant réalisé dès le présent rapport de gestion (après le sommaire), le Comité de direction propose de classer ce vœu.

1.3 LA COMMISSION DE POLICE

La Commission de police a rendu 8'984 ordonnances pénales, dont 6'047 sont consécutives à des amendes impayées, 2'566 concernent des dénonciations au Code de procédure civil pour des infractions sur le domaine privé et enfin 371 relatives à des infractions aux règlements communaux (règlement sur les déchets RD et règlement de police RP).

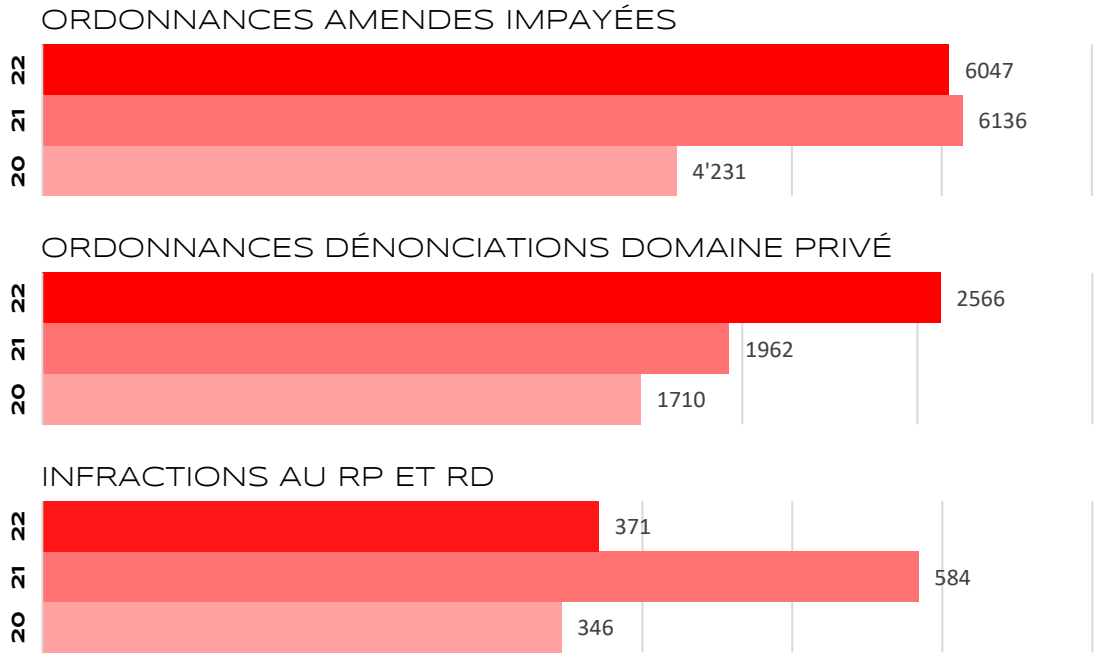

Le nombre d'ordonnances pénales relative aux amendes d'ordre impayées avait augmenté l'année passée et est demeuré stable en 2022.

L'augmentation du nombre d'ordonnances pénales sur le domaine privé est essentiellement due au fait que les propriétaires de bien-fonds ont plus largement dénoncé les véhicules stationnés sur leur propriété, en application de l'article 258 du Code de procédure civile.

Enfin, dans le cadre de ces ordonnances pénales, plus de 1'150 oppositions ont été traitées par le greffe de la Commission de police.

2 ACTIVITÉS

2.1 CONTEXTE 2022

Les premiers mois de l'année 2022 ont encore été marqués par la présence du COVID-19 avec les conséquences que l'on sait en matière de santé publique. Face à la réduction du nombre de cas, plusieurs mesures ont alors été progressivement levées et le Plan ORCA, activé en mars puis octobre 2020, a été arrêté au 31 mars 2022. Au sein de PRM, la plupart des mesures prises ont été maintenues durant toute l'année, mais plusieurs cas ont été enregistrés, avec une légère recrudescence à l'automne.

Le contexte international a également été marqué par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, dans le courant de mois de février avec, pour conséquence, l'accueil de plusieurs familles Ukrainiennes sur notre secteur.

À partir de l'été, le risque d'une pénurie d'énergie a été communiqué par les autorités avec la mission confiée au polices communales, d'une part, de réaliser des économies d'énergie dans ses propres installations et, d'autre part, de se préparer à des situations de crise importante liées à d'éventuels black-out. Ce thème fait l'objet d'un chapitre ci-dessous.

D'un point de vue organisationnel, la collaboration renforcée entre la Police cantonale vaudoise et les polices communales, mise en place en 2021 et détaillée dans le précédent rapport de gestion, s'est poursuivie en 2022.

Enfin, sur le plan politique, 2022 a été marqué par les élections cantonales, avec l'entrée en fonction de Monsieur le Conseiller d'État Vassilis Venizelos, lequel a succédé à Madame la Conseillère d'État Béatrice Métraux. De plus, au 30 juin 2022, le Commandant de la Police cantonale vaudoise, Jaques Antenen, a fait valoir son droit à la retraite et a remis son commandement à Madame Sylvie Bula. Ces changements ont induit naturellement un ralentissement du développement de la collaboration avec la PCV, mais les volontés exprimées de toutes parts vont dans la direction d'une optimisation des synergies des corps de police. En 2023 des propositions concrètes d'évolution seront faites à plusieurs niveaux.

2.2 DE LA PANDÉMIE À LA PÉNURIE

Courant juillet, la Police cantonale vaudoise a convoqué les commandants des Corps de police à un rapport urgent de situation, au cours duquel l'information a été donnée qu'un risque élevé de pénurie d'électricité était envisagé entre les mois de février et mars 2023. Mandat a été donné de se préparer à cette situation par la mise en place de plans de renonciation, afin de garantir que les prestations essentielles soient délivrées à la population en cas de pénurie ou de panne, notamment dans les domaines de la santé, de la sécurité, de la fourniture en eau potable ou en biens de première nécessité.

À partir du mois de septembre, le Conseil Fédéral a mis en place un État-major de crise « pénurie d'énergie », qui interviendra en cas de mesure de gestion réglementée (économies ordonnées, contingentement, gestion centralisée de l'offre, etc.). Au niveau du Canton, le passage en Plan infra-ORCA a été décidé par le Conseil d'État pour le 15 octobre. Ont également été mises en place des mesures visant des économies d'énergie au sein de

l'administration cantonale ainsi que dans les bâtiments propriétés de l'État. S'en est suivi un accompagnement et encouragement de la population, des entreprises et des communes, afin qu'elles adoptent des comportements économes en énergie.

Afin de diminuer la consommation de l'Hôtel de police, PRM a pris différentes mesures et a testé son mode de fonctionnement sur la génératrice, afin d'assurer dans tous les cas de figure son service à la population.

Dans ce cadre, PRM a, à l'instar d'autres services et entreprises, défini un plan de renonciation incluant différents niveaux de délestages par entité à travers une priorisation de tâches et des prestations fournies.

PRM a également, à travers son commandant, orienté les travaux effectués par la Task force de la Ville de Morges, mise en place à cette occasion, afin de préparer la ville à des contingentements, des délestages et à l'organisation de points de rencontre d'urgence. Ces dispositifs demeurent prêts à être activés en cas de pénurie.

2.3 LE PROJET SWISS TRAINING ACADEMY (STA)

Lors de sa séance du 24 mai, le Conseil intercommunal a accepté la demande d'un crédit de CHF 295'800.00 comme participation au capital de la Société Swiss Training Academy SA afin d'en devenir copropriétaire à hauteur de 3%. Cette société a été constituée en vue de créer un stand de tir moderne situé dans la zone industrielle d'Etoy.

Courant 2022, les travaux ont avancé au rythme planifié par la société et en octobre, les premières formations ont été dispensées, dans la première salle opérationnelle de ce centre, aux futurs moniteurs PRM.

En qualité d'actionnaire, PRM aura un accès privilégié aux installations. Au vu des demandes déjà formulées par de nombreux partenaires, le positionnement de PRM dans ce projet contribue à son attractivité.

2.4 10E ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES POLICE RÉGION MORGES – PORTES OUVERTES

À l'occasion de notre 10e anniversaire, nous avons organisé une journée portes ouvertes le samedi 25 juin. Environ 500 personnes se sont succédées pour visiter notre Hôtel de police. Accompagnées et guidées par petits groupes, elles ont pu découvrir tous les locaux, matériel et véhicules de police. Individuellement, en couple ou plus généralement en famille, les visiteurs ont posé nombre de questions sur l'activité de nos collaborateurs et le fonctionnement de la vie dans l'Hôtel de police. Certains plus jeunes ont également profité de poser des questions sur les conditions d'engagement et le processus de sélection dans une idée de choix professionnel.

Durant toute cette journée ensoleillée, les visiteurs ont également pu se nourrir et s'hydrater grâce à l'agape offerte sur le parvis de l'Hôtel de police et échanger librement avec le personnel sur place. Peu avant, une partie officielle s'est déroulée au Château de Morges, réunissant les représentants des Autorités des communes membres de l'Association, de nombreux invités et partenaires. À cette occasion, le Commandant a dressé un bilan de cette première décennie et a, notamment, remercié personnellement les anciens commandants et présidents du Conseil intercommunal et du Comité de direction.

2.5 ÉVÈNEMENTS POLICE

2.5.1 SUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR ET HORS SECTEUR

PRESENTATION DES CHIFFRES

Les chiffres indiqués dans les tableaux sont extraits du Journal d'évènements police (JEP), outil correspondant à la main courante pour l'ensemble des corps de police du canton. Un nouveau programme permet un monitorage quotidien pour mettre en place des actions et autres opérations de police afin de répondre plus rapidement aux phénomènes observés.

À l'instar des précédents rapports de gestion, certains types d'évènements, dont l'évolution est plus marquante, ont été retenus pour être illustrés dans les graphiques présentant une perspective sur 3 années.

Enfin, à l'aide des outils cités, la manière de regrouper les types d'évènements a été revue. Les catégories permettent de présenter les évènements avec plus de clarté et de précisons. Les infractions pour vols, escroqueries, cybercriminalité, vols de véhicules, cambriolages et dommages à la propriété sont présentées dans une catégorie « Évènements liés au Code pénal ». Même s'il s'agit essentiellement de plaintes, certains évènements font l'objet de formulaires spécifiques administratifs. Cette manière de présenter les évènements sera conservée à l'avenir.

En 2022, le nombre d'évènements répertorié sur le secteur PRM s'élève à 5'462. À celui-ci s'ajoutent 177 évènements survenus hors secteur PRM, sur lesquels la PRM s'est rendue en primo-intervenant ou en renfort. Les évènements sont répartis de la manière suivante sur le secteur :

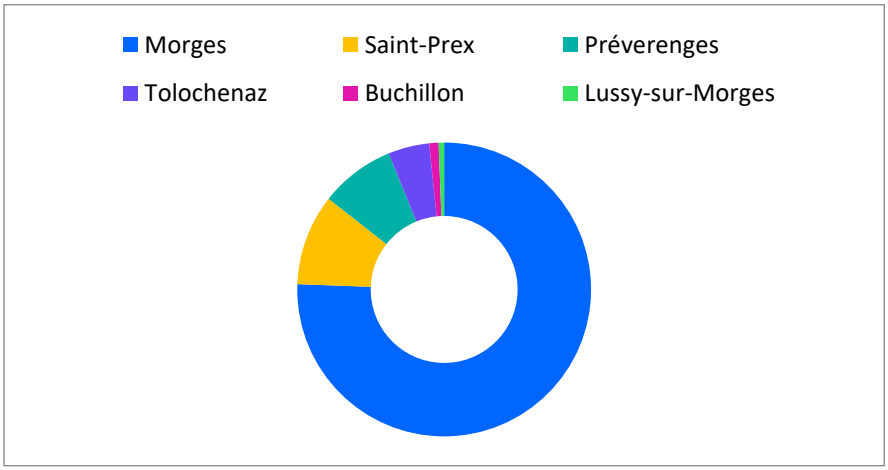

En plus des évènements ci-dessus, les agents ont effectué 14'102 heures de missions ordonnées (17'401 heures en 2021), dont 490 heures de patrouilles pédestres et 979 heures effectuées dans le cadre de missions ordonnées par l'État-major, en fonction des problématiques du moment et/ou des demandes spécifiques des communes partenaires. À titre d'exemples, on peut mentionner les demandes de contrôles de circulation dans les zones riveraines, la présence policière dans certains quartiers à des heures définies ou la mise en place d'opérations consécutives à des demandes du Comité de direction.

TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Type d'évènement	2020	2021	2022
Total	**6136**	**5392**	**5462**
Accidents de la circulation	252	258	265
| *Avec dommages matériels*	*182*	*174*	*165*
| *Avec blessé(s)*	*30*	*35*	*37*
| *Avec fuite*	*40*	*49*	*63*
Violences domestiques	53	36	47
| *Avec expulsion de l'auteur*	*8.5%*	*10.0%*	*17.0%*
Troubles de l'ordre public/nuisances sonores			402
Évènements liés au Code Pénal	956	1017	978
| *Dont vols/escroqueries*	*234*	*281*	*231*
| *Dont cybercriminalité*	*54*	*93*	*67*
| *Dont vols de véhicules*	*56*	*51*	*66*
| *Dont cambriolages*	*111*	*103*	*150*
| *Dont dommages à la propriété*	*190*	*156*	*131*
Stupéfiants	124	120	189
Infractions à la circulation routière	333	346	456
| *Dont sur sollicitation*	*42*	*71*	*51*
| *Dont ivresse au volant*	*73*	*63*	*89*
| *Dont conduite sous stupéfiants*	*18*	*20*	*16*
Évènements PRM hors secteur			177
Prises de plaintes hors secteurs			381

ÉVÈNEMENTS

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

VIOLENCES DOMESTIQUES

CYBERCRIMINALITÉ

CAMBRIOLAGES

DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ

STUPÉFIANTS

INFRACTIONS À LA CIRCULATION ROUTIÈRE

2.5.2 ÉVÈNEMENTS SUR LA COMMUNE DE MORGES

Type d'évènement	2020	2021	2022
Total	**4082**	**3880**	**4128**
Accidents de la circulation	170	181	188
| *Avec dommages matériels*	*127*	*123*	*124*
| *Avec blessé(s)*	*20*	*26*	*23*
| *Avec fuite*	*23*	*32*	*41*
Violences domestiques	28	25	30
| *Avec expulsion de l'auteur*	*3.8%*	*12.0%*	*16.7%*
Troubles de l'ordre public/nuisances sonores			290
Évènements liés au Code Pénal	621	762	714
| *Dont vols/escroqueries*	*201*	*243*	*202*
| *Dont cybercriminalité*	*32*	*64*	*37*
| *Dont vols de véhicules*	*38*	*38*	*52*
| *Dont cambriolages*	*53*	*70*	*92*
| *Dont dommages à la propriété*	*114*	*83*	*100*
Stupéfiants	100	96	157
Infractions à la circulation routière	210	213	331
| *Dont sur sollicitation*	*25*	*43*	*34*
| *Dont ivresse au volant*	*38*	*36*	*62*
| *Dont conduite sous stupéfiants*	*11*	*10*	*13*

ÉVÈNEMENTS

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

VIOLENCES DOMESTIQUES

CYBERCRIMINALITÉ

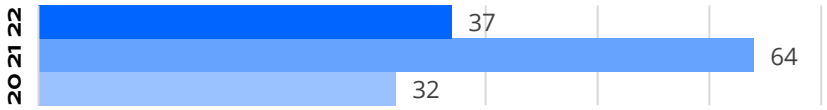

VOLS DE VÉHICULES

CAMBRIOLAGES

STUPÉFIANTS

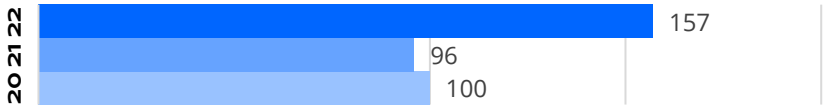

INFRACTIONS À LA CIRCULATION ROUTIÈRE

2.5.3 ÉVÈNEMENTS SUR LA COMMUNE DE TOLOCHENAZ

Type d'évènement	2020	2021	2022
Total	**303**	**226**	**248**
Accidents de la circulation	20	10	15
| *Avec dommages matériels*	*15*	*9*	*10*
| *Avec blessé(s)*	*2*	*0*	*1*
| *Avec fuite*	*3*	*1*	*4*
Violences domestiques	2	0	3
| *Avec expulsion de l'auteur*	*0.0%*	*0.0%*	*0.0%*
Troubles de l'ordre public/nuisances sonores			21
Évènements liés au Code Pénal	28	39	41
| *Dont vols/escroqueries*	*4*	*5*	*7*
| *Dont cybercriminalité*	*5*	*7*	*5*
| *Dont vols de véhicules*	*1*	*3*	*2*
| *Dont cambriolages*	*8*	*7*	*11*
| *Dont dommages à la propriété*	*9*	*14*	*9*
Stupéfiants	3	0	4
Infractions à la circulation routière	27	33	26
| *Dont sur sollicitation*	*2*	*10*	*3*
| *Dont ivresse au volant*	*12*	*7*	*6*
| *Dont conduite sous stupéfiants*	*0*	*1*	*1*

ÉVÈNEMENTS

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

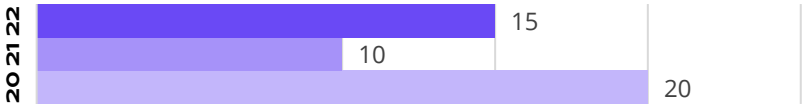

VOLS/ESCROQUERIES

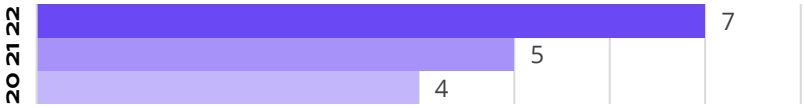

VOLS DE VÉHICULES

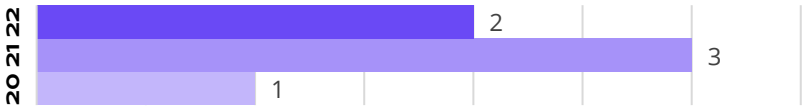

CAMBRIOLAGES

ÉVÈNEMENTS LIÉS AU CODE PÉNAL

DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ

INFRACTIONS À LA CIRCULATION ROUTIÈRE

2.5.4 ÉVÈNEMENTS SUR LA COMMUNE DE PRÉVERENGES

Type d'évènement	2020	2021	2022
Total	**755**	**580**	**450**
Accidents de la circulation	19	28	27
| *Avec dommages matériels*	*10*	*17*	*13*
| *Avec blessé(s)*	*4*	*3*	*5*
| *Avec fuite*	*5*	*8*	*9*
Violences domestiques	9	4	8
| *Avec expulsion de l'auteur*	*0.0%*	*0.0%*	*25.0%*
Troubles de l'ordre public/nuisances sonores			34
Évènements liés au Code Pénal	145	108	105
| *Dont vols/escroqueries*	*13*	*13*	*11*
| *Dont cybercriminalité*	*4*	*10*	*11*
| *Dont vols de véhicules*	*9*	*2*	*1*
| *Dont cambriolages*	*25*	*11*	*20*
| *Dont dommages à la propriété*	*29*	*33*	*9*
Stupéfiants	9	14	15
Infractions à la circulation routière	42	38	46
| *Dont sur sollicitation*	*7*	*5*	*7*
| *Dont ivresse au volant*	*11*	*8*	*6*
| *Dont conduite sous stupéfiants*	*3*	*5*	*1*

ÉVÈNEMENTS

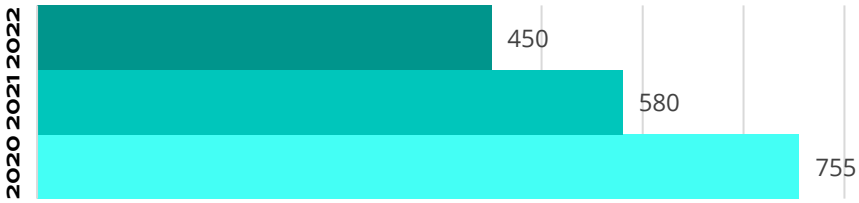

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

VIOLENCES DOMESTIQUES

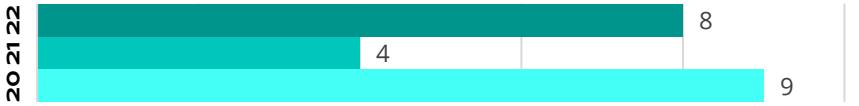

CYBERCRIMINALITÉ

CAMBRIOLAGES

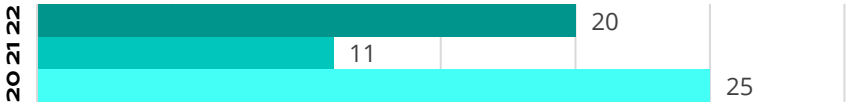

DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ

STUPÉFIANTS

INFRACTIONS À LA CIRCULATION ROUTIÈRE

2.5.5 ÉVÈNEMENTS SUR LA COMMUNE DE SAINT-PREX

Type d'évènement	2020	2021	2022
Total	**836**	**592**	**547**
Accidents de la circulation	35	37	31
| *Avec dommages matériels*	*23*	*23*	*17*
| *Avec blessé(s)*	*4*	*6*	*8*
| *Avec fuite*	*8*	*8*	*6*
Violences domestiques	14	7	6
| *Avec expulsion de l'auteur*	*27.3%*	*10.0%*	*16.7%*
Troubles de l'ordre public/nuisances sonores			45
Évènements liés au Code Pénal	140	88	100
| *Dont vols/escroqueries*	*16*	*19*	*10*
| *Dont cybercriminalité*	*8*	*12*	*14*
| *Dont vols de véhicules*	*8*	*7*	*11*
| *Dont cambriolages*	*19*	*9*	*20*
| *Dont dommages à la propriété*	*36*	*23*	*10*
Stupéfiants	11	10	12
Infractions à la circulation routière	41	49	48
| *Dont sur sollicitation*	*5*	*12*	*7*
| *Dont ivresse au volant*	*11*	*11*	*13*
| *Dont conduite sous stupéfiants*	*3*	*2*	*1*

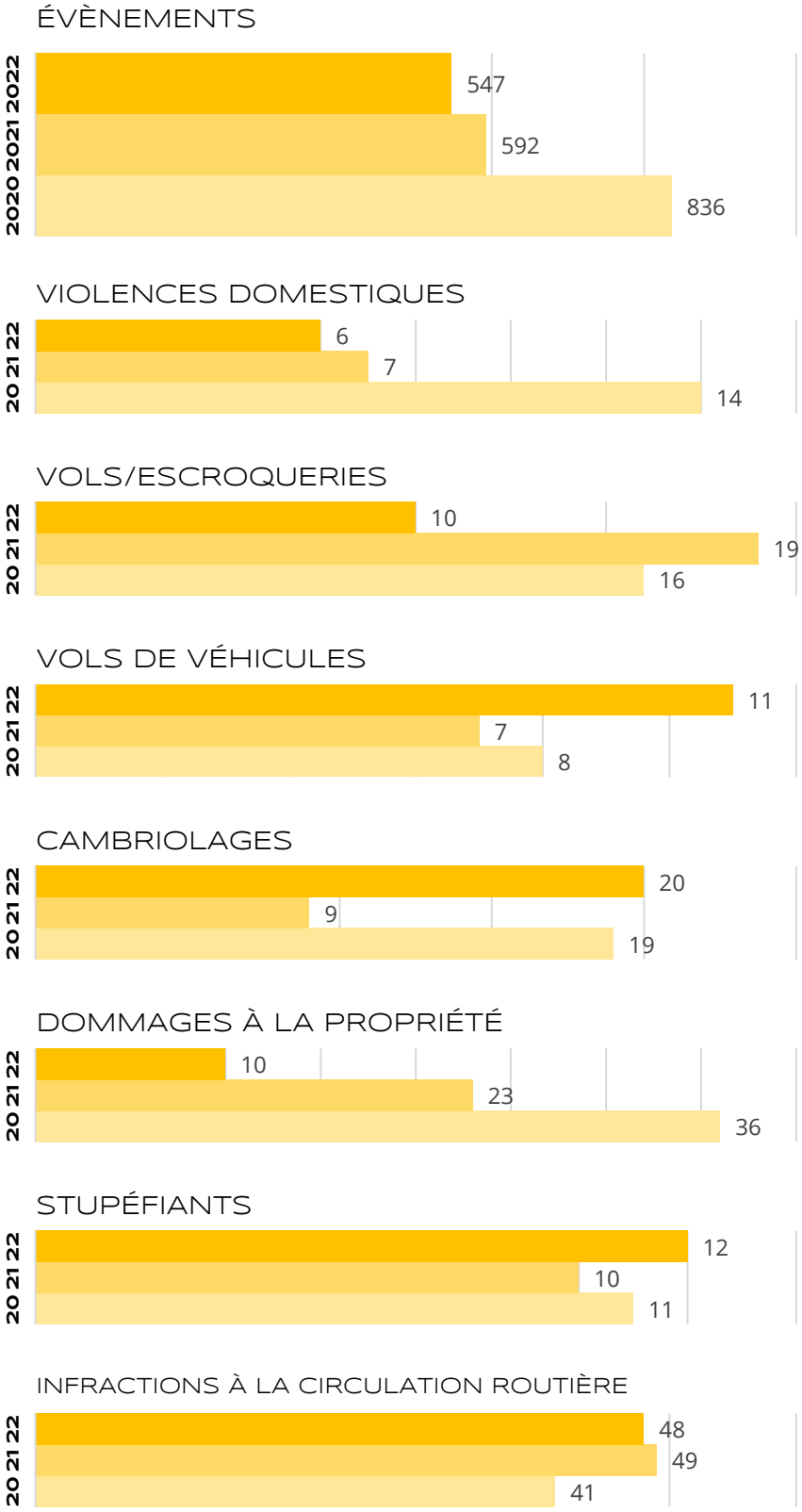

2.5.6 ÉVÈNEMENTS SUR LA COMMUNE DE BUCHILLON

Type d'évènement	2020	2021	2022
Total	**101**	**71**	**56**
Accidents de la circulation	3	2	1
| *Avec dommages matériels*	*3*	*2*	*0*
| *Avec blessé(s)*	*0*	*0*	*0*
| *Avec fuite*	*0*	*0*	*1*
Violences domestiques	0	0	0
| *Avec expulsion de l'auteur*	*0.0%*	*0.0%*	*0.0%*
Troubles de l'ordre public/nuisances sonores			10
Évènements liés au Code Pénal	13	14	11
| *Dont vols/escroqueries*	*0*	*0*	*0*
| *Dont cybercriminalité*	*2*	*0*	*0*
| *Dont vols de véhicules*	*0*	*1*	*0*
| *Dont cambriolages*	*4*	*4*	*6*
| *Dont dommages à la propriété*	*2*	*3*	*3*
Stupéfiants	1	0	1
Infractions à la circulation routière	11	11	4
| *Dont sur sollicitation*	*3*	*1*	*0*
| *Dont ivresse au volant*	*1*	*1*	*1*
| *Dont conduite sous stupéfiants*	*1*	*1*	*0*

ÉVÈNEMENTS

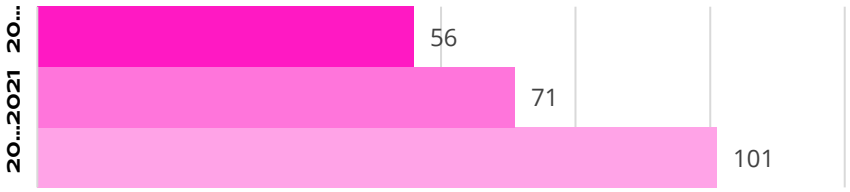

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

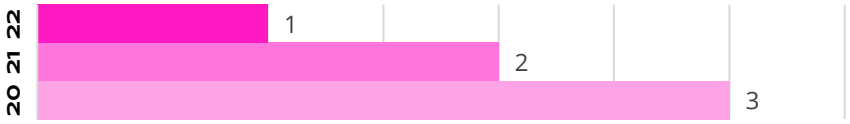

CAMBRIOLAGES

ÉVÈNEMENTS LIÉS AU CODE PÉNAL

DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ

INFRACTIONS À LA CIRCULATION ROUTIÈRE

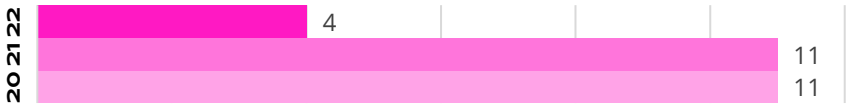

2.5.7 ÉVÈNEMENTS SUR LA COMMUNE DE LUSSY-SUR-MORGES

Type d'évènement	2020	2021	2022
Total	**59**	**43**	**33**
Accidents de la circulation	5	0	3
| *Avec dommages matériels*	*4*	*0*	*1*
| *Avec blessé(s)*	*0*	*0*	*0*
| *Avec fuite*	*1*	*0*	*2*
Violences domestiques	0	0	0
| *Avec expulsion de l'auteur*	*0.0%*	*0.0%*	*0.0%*
Troubles de l'ordre public/nuisances sonores			2
Évènements liés au Code Pénal	13	14	11
| *Dont vols/escroqueries*	*0*	*1*	*1*
| *Dont cybercriminalité*	*3*	*0*	*0*
| *Dont vols de véhicules*	*0*	*1*	*0*
| *Dont cambriolages*	*2*	*2*	*1*
| *Dont dommages à la propriété*	*0*	*0*	*0*
Stupéfiants	0	0	0
Infractions à la circulation routière	2	2	1
| *Dont sur sollicitation*	*0*	*0*	*0*
| *Dont ivresse au volant*	*0*	*0*	*1*
| *Dont conduite sous stupéfiants*	*0*	*0*	*0*

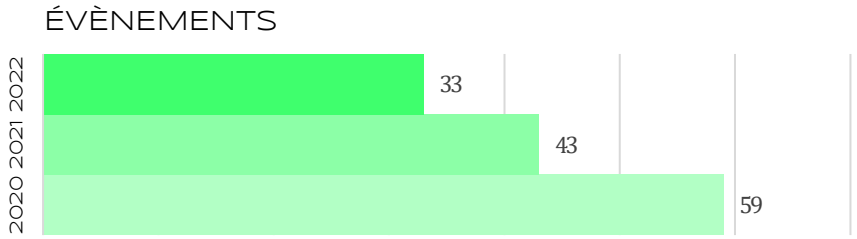

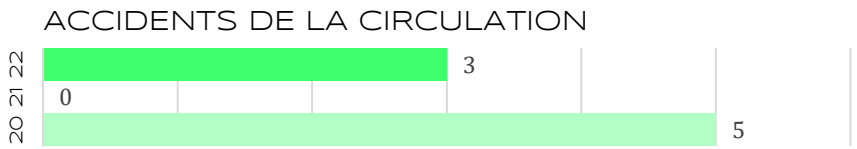

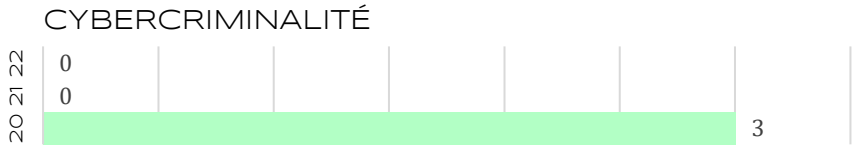

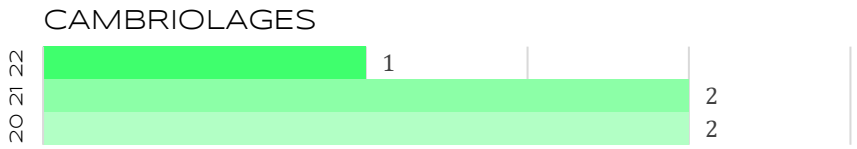

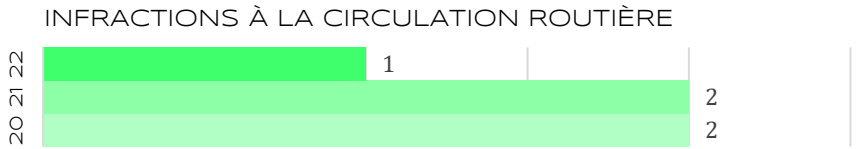

2.5.8 PLAINTES

NOMBRE TOTAL DE DÉPÔTS DE PLAINTES

Comme indiqué ci-dessus, les services PRM ont enregistré 978 événements liés au Code pénal. Il s'agit essentiellement de plaintes pénales, mais aussi de dénonciations pour des infractions poursuivies d'office ou l'enregistrement par le biais d'autres formulaires. De plus, PRM a enregistré 381 plaintes pénales pour des infractions commises hors des communes du secteur, au profit de plaignants domiciliés hors du secteur également. Le fait que PRM soit le seul poste du district ouvert 24 heures sur 24 contribue à ce que de nombreuses victimes d'infraction viennent déposer plainte dans ses locaux.

De plus, le nombre de dépôts de plaintes a globalement augmenté en même temps que l'activité de police en général avec le retour à une activité sociale normale après les années de crise pandémique.

2.5.9 ENGAGEMENTS CANTONAUX ET INTERCANTONAUX

L'ensemble de ces engagements peut être imposé par les Lois sur la Police cantonale vaudoise et sur l'Organisation policière vaudoise. En 2022, pour PRM, ils ont généré la mise à disposition de policiers pour le nombre de jours d'engagements comme suit :

Type	Définition	Jours engagements
SGOV Sous groupement opérationnel vaudois de maintien de l'ordre	La Police cantonale vaudoise et les polices communales regroupées sur le territoire vaudois uniquement, dans le sous groupement opérationnel vaudois de maintien de l'ordre. Grandes manifestations (par exemple Jeux olympiques de la jeunesse, matchs à risques, sommets diplomatiques, etc.)	**15** Tour de France non inclus
GMO Groupement latin de maintien de l'ordre	Groupement formé par les polices de Romandie et du Tessin pour des engagements nécessitant un important dispositif policier, principalement sur le territoire d'un membre du groupement. Il peut également être engagé au niveau national. Divers sommets internationaux, sommet de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Forum économique de Davos.	**16**
RESOP Réserve opérationnelle	Réserve créée dans le cadre de la pandémie COVID-19 dans le but de disposer d'effectifs supplémentaires dans le canton en fin de semaine, en raison des différents évènements spontanés qui génèrent des troubles de l'ordre public, généralement engagée les vendredis et samedis soir, entre 20h00 et 05h00.	**20**

TOUR DE FRANCE

Les 9 et 10 juillet 2022, les cantons de Vaud, Fribourg et Valais ont accueilli 2 étapes de la 109e Édition du Tour de France, 3e évènement le plus médiatisé du monde.

En plus d'assurer le bon déroulement général sur le parcours de la manifestation, le dispositif « Sécurité publique » a dû prendre en compte la gestion de 5'000 professionnels du sport, des médias, de la sécurité, de la santé de l'événementiel et 2'500 véhicules de tous types.

Ces deux journées ont attiré plusieurs milliers de spectateurs le long des parcours empruntés. Relevons que cette course a également transité sur notre territoire, plus précisément par Préverenges, le samedi 9 juillet.

Afin d'assurer la sécurité de ces étapes, les forces policières des cantons précités ont été mutualisées et engagées en nombre sur les 2 jours. En plus de mettre à disposition des collaborateurs aux forces dédiées, PRM a dû engager, sur son secteur, un dispositif circulation et prendre en charge les déviations en amont du parcours.

Cet évènement a généré la mise à disposition de policiers pour le nombre de jours d'engagements ci-après :

Type	Jours engagements
TRAVAIL DE PLANIFICATION	**12**
DÉTACHEMENT AU PROFIT DU CANTON	**14**
DÉTACHEMENT PRM	**6**

2.5.10 OPÉRATIONS PRM

CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS

Suite au constat de l'augmentation des incivilités, il a été décidé de mettre en place une campagne de lutte contre ces incivilités, avec comme lignes directrices les points suivants :

- agir de manière proactive ;
- développer des synergies avec les partenaires ;
- mettre en place une communication ciblée ;
- créer du matériel de prévention.

Plusieurs opérations ont été planifiées sur l'ensemble de l'année, tout en tenant compte des diverses formes d'incivilités.

CALENDRIER DES OPÉRATIONS EFFECTUEES

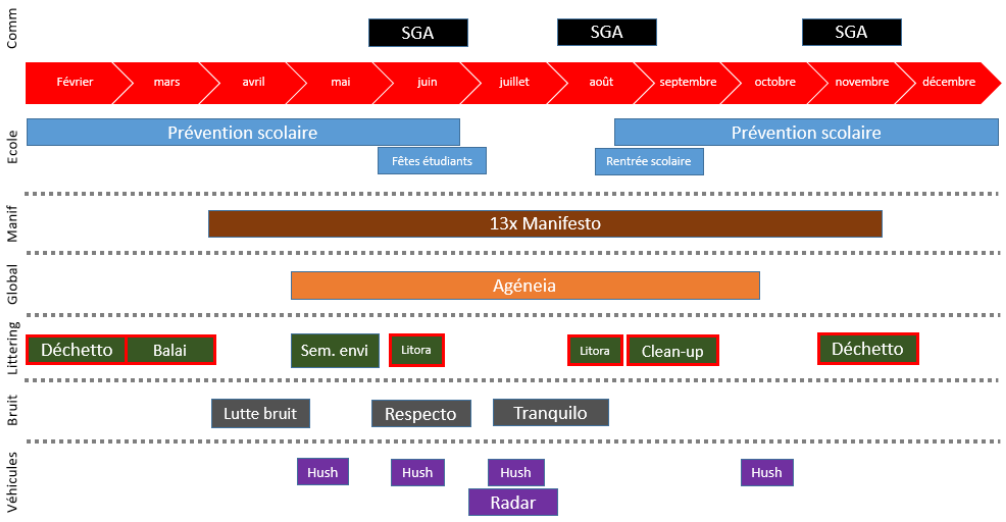

Cette campagne a généré :

- 121 engagements ;
- 1’075 heures de présences planifiées ;
- 106 heures de missions effectuées de manière spontanée.

Au niveau de la communication, plusieurs axes ont été développés :

- 6 semaines de campagne d’affichage APG/SGA (98 affiches) ;
- 20 affiches A1 installées aux abords des plages et lieux de manifestations ;
- 1’000 sets de tables ont été distribués dans des restaurants ;
- 1’200 sacs réutilisables et 1’000 ecobox ont été distribués aux personnes rencontrées en rue.

Plusieurs citoyens nous ont fait savoir qu’ils avaient apprécié le message positif de cette campagne et qu’ils avaient également constaté une amélioration de la situation. Les partenaires engagés à nos côtés ont eux aussi relevé la bonne collaboration et ont émis le souhait de pérenniser cette démarche et de développer des actions communes.

2.5.11 UNITÉ ACCUEIL ET APPUI À L'ENGAGEMENT (AAE)

En 2022, l'Unité a :

- géré une moyenne 140 appels par jour ;
- accueilli environ 45 à 50 personnes en présentiel par jour ;
- délivré plus de 626 autorisations de stationnement sur l'année en ville ;
- recensé 550 objets trouvés ;
- procédé à 2'459 encaissements.

2.6 PRÉVENTIONS

2.6.1 UNE PREMIÈRE À LA PRM : OPÉRATION « SKI CONTACT »

Afin de renforcer les liens entre les jeunes adolescents et la police, nous avons accompagné deux classes de 10e année lors d'une journée durant leur camp de ski à La Lenk. L'établissement pilote étant le Collège de Saint-Prex.

Le concept du camp de ski nous a permis d'intégrer divers groupes, notamment ceux des jeunes à fort caractère, durant toute une journée. Après le repas, nous avons pu échanger sur des thématiques telles que les stupéfiants, les cigarettes et l'alcool, le cadre légal des incivilités, de la délinquance et du harcèlement scolaire, les sorties nocturnes et les contraintes du Règlement de police.

Le retour de cette expérience a été très positif, tant du côté des enseignants et des accompagnants que des élèves. En effet, les discussions et les questions posées étaient plus libres que lors de nos visites en classe. Nous avons pu vivre un moment plus approfondi avec les jeunes et enseignants. Le principe d'être dans un contexte *extra muros,* sans le port de l'uniforme, permet une plus grande ouverture.

Cette expérience ayant été un réel succès, elle sera reconduite en 2023, au sein des divers établissements scolaires de Saint-Prex, de Morges et de Préverenges. Les classes seront choisies en fonction des besoins indiqués par les directions scolaires.

2.6.2 PRÉVENTION CRIMINALITÉ

Cette année, nous avons été sollicités une dizaine de fois pour des cas en lien avec des mineurs. La plupart des situations sont liées à des problèmes au sein des établissements scolaires. Par exemple : harcèlement, diffusion d'images ou de son à caractère sexuel, dommages à la propriété, etc. Nos interventions sont toujours menées en accord avec la direction scolaire. De plus, la Division des mineurs de la Police cantonale vaudoise est renseignée sur nos actions.

Ces démarches permettent parfois d'éviter une action pénale en mettant le jeune devant ses responsabilités. Les parents sont toujours avisés, soit par la direction scolaire, soit par nous-mêmes. La bonne collaboration avec les diverses directions nous permet d'agir rapidement et de manière adaptée aux situations. En 2022, nous avons également effectué trois signalements à la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ).

Suite à l'augmentation de nos interventions en milieu scolaire ainsi qu'aux préoccupations des divers établissements, un réseau jeunesse sera organisé au début de l'année 2023. Il permettra notamment d'échanger sur les différentes problématiques afin de mettre en place des solutions adaptées.

Actions particulières conduites auprès de mineurs :

Année	Nombre de cas particuliers	Nombre de jeunes suivis
2021	13	1
2022	10	3

2.6.3 PRÉVENTION CAMBRIOLAGE

À la suite de vols par effraction, de vols par introduction clandestine, et/ou à des tentatives de vols, la brigade de Police communautaire et prévention (PCP) contacte systématiquement les victimes afin de s'enquérir de leur état de santé et d'esprit. Cela permet de leur proposer une analyse sécuritaire, qui se déroule au domicile du plaignant, et d'identifier les voies d'accès et de proposer les sécurisations nécessaires.

De plus, plusieurs stands de prévention ont été installés dans les centres commerciaux, lors des marchés, dans les déchetteries et également aux abords de la Gare.

Des prospectus ont été distribués et du matériel de prévention a été remis à chacune des administrations du secteur sur la thématique « Comment éviter d'être victime de cambriolage ». Nous sensibilisons les citoyens à la simulation d'une présence chez soi, en laissant un appareil diffuseur de sons fonctionner ainsi qu'une lumière allumée. Des minuteurs, qui permettent d'enclencher les divers appareils électriques à des heures variables, ont été offerts aux citoyens intéressés.

Lors de cette campagne, nous avons sensibilisé environ 250 personnes et effectué plus de 15 heures de présence.

2.6.4 PRÉVENTION ROUTIÈRE

Semaines	But de la prévention
01 à 07	Conduire comme ça ? Dégivrez
10 à 14	Distance insuffisante
15 à 19	Pistes et bandes cyclables
26 à 30	Sécurité des chantiers
31 à 35	Rentrée scolaire
44 à 48	Visibilité
49 à 04	Boire ou conduire

2.6.5 PRÉVENTION SCOLAIRE

Durant cette année, la brigade PCP a dispensé 151 leçons, en lien avec la prévention routière, et 96 leçons en lien avec la prévention criminalité, soit près de 190 heures de cours. La totalité des élèves ont été sensibilisés (4'248) pour l'année scolaire 2021-2022.

Ces chiffres sont basés sur l'année civile et non sur l'année scolaire, soit du mois d'août au mois de juillet. Certaines classes ont été visitées à deux reprises, mais elles ne sont comptabilisées qu'une seule fois.

Établissements	Niveaux	Nombre d'élèves
MORGES EST	1 à 8P*	734
MORGES OUEST	1 à 8P	804
BEAUSOBRE	9 à 11S*	765
PRÉVERENGES	1P à 11S	838
SAINT-PREX	1P à 11S	1'120
BUCHILLON	1 à 4P	75

* P = primaire, S = secondaire

PRÉVENTION ROUTIÈRE

Niveaux	Thème(s) abordé(s)
1 ET 2P	Traversée de la route
3P	« Merle-Blanc »
4P	Juste / Faux : Le bon comportement sur le chemin de l'école
5P	Connaître les signaux
6P	5 familles de signaux
7P	Jardin de circulation, 2 périodes - Parcours à vélo - Angle mort
10S	Seat belt, coût d'un sinistre
11S	Conséquences d'un accident + délinquance, incivilité & conséquences, 2 périodes
GYMNASE 3E	Causes & conséquences des accidents

PRÉVENTION CRIMINALITÉ

Niveaux	Thème(s) abordé(s)
7P	Gestion des conflits sans violence, tolérance & harcèlement scolaire
8P	Réseaux sociaux, internet & ces dangers
9S	Harcèlement scolaire
10S	Réseaux, « nudes » & conséquences Cours mis sur pieds uniquement à Beausobre. Demande de la Direction scolaire suite à un cas de harcèlement résultant de la diffusion de « nudes ».
OPTI école de la transition	Incivilités, délinquance & conséquences

REMARQUES

Des nouveaux cours ont été proposés et acceptés par l'ensemble des directions des écoles de notre secteur. Il s'agit de : cours criminalité 7P, 9P + deux périodes pour le cours 11S (prévention routière pour une période et prévention criminalité pour une période). Il est important d'adapter nos cours en fonction des besoins des directions scolaires et des problèmes évolutifs de la société, notamment en lien avec les réseaux sociaux.

La brigade PCP est également intervenue auprès des diverses directions scolaires, dans le cadre de conciliations et autres difficultés rencontrées avec des élèves.

Aussi, PRM est présente lors des soirées pour les parents d'élèves. À Saint-Prex, elle a pu sensibiliser les parents d'élèves du secondaire (9S à 11S) en matière de cigarettes électroniques, trottinettes électriques et utilisation des réseaux sociaux. Cette démarche ayant été très appréciée, PRM entend participer au plus grand nombre possible de réunions de parents d'élèves sur l'ensemble de notre secteur.

2.6.6 PRÉSENCE AUX POSTES DECENTRALISÉS

	MATIN 08h00-09h00	APRÈS-MIDI 14h00-15h00
LUNDI	Saint-Prex	Préverenges
MARDI	Préverenges	Saint-Prex
MERCREDI	Préverenges	Saint-Prex
JEUDI	Saint-Prex	Préverenges
VENDREDI	Saint-Prex	Préverenges

2.7 UNITÉ DE SURVEILLANCE DU TRAFIC (ST)

En 2022, suite à un départ d'un collaborateur, l'Unité de surveillance du trafic a accueilli un agent de PPI et l'a formé à cette activité. Les deux opérateurs se relaient et effectuent des contrôles de vitesse à l'aide du cinémomètre laser mobile et posent l'appareil semi-stationnaire surnommé « Girafe ». Ils gèrent également les appareils fixes situés au carrefours contrôlant la vitesse de passage et le feux rouge.

2.7.1 RADAR PRÉVENTIF SPEEDY

Les radars préventifs ont été posés à 71 reprises sur toutes les communes, principalement sur des axes problématiques, aux abords des écoles lors des rentrées scolaires et ce, en fonction d'un calendrier établi et/ou à la demande des communes. Ont été contrôlés 476'370 véhicules, avec un taux d'infraction moyen de 17,95%.

Il ressort que plus de 82% des usagers de la route respectent les vitesses maximales, à noter que ce taux s'élève à plus de 98% lorsque l'appareil préventif est remplacé par l'appareil semi-stationnaire, qui enregistre et dénonce les infractions commises.

2020	2021	2022
Excès de vitesse / Passages	Excès de vitesse / Passages	Excès de vitesse / Passages
154929 / 847666	129507 / 810158	98721 / 602677
18%	16%	16%

2.7.2 CARREFOURS SURVEILLÉS DE MANIÈRE AUTONOME

PRM possède huit emplacements d'installations fixes, qui permettent de surveiller les carrefours situés sur la Commune de Morges : place Dufour, avenue I.-Paderewski, rue des Charpentiers devant la Poste, carrefour de l'avenue des Pâquis, avenue de Peyrolaz et carrefour de l'avenue de Plan avec l'avenue Jules-Muret.

En 2022, 8'721'601 passages ont été contrôlés (7'554'588 en 2021 et 6'506'387 en 2020), attendu qu'un contrôle correspond à un passage à un endroit équipé d'une installation. En dehors de ces infractions, sanctionnées par des amendes d'ordre, 18 rapports de dénonciations ont été transmis aux diverses autorités.

	2020	2021	2022
Passages	6 506 387	7 554 588	8 721 601
	1576	1516	3008
	914	825	1364
	185	185	445

2.7.3 LASER MOBILE

En 2022, 172'012 passages de véhicules ont été contrôlés, avec un taux moyen d'infraction de 7,40%, en légère baisse en fonction de 2021 (9,11%). Ont été dénoncés aux autorités compétentes 186 conducteurs. Un cas « Via Sicura » (lutte contre les comportements de chauffards) a été enregistré.

SECTEUR PRM

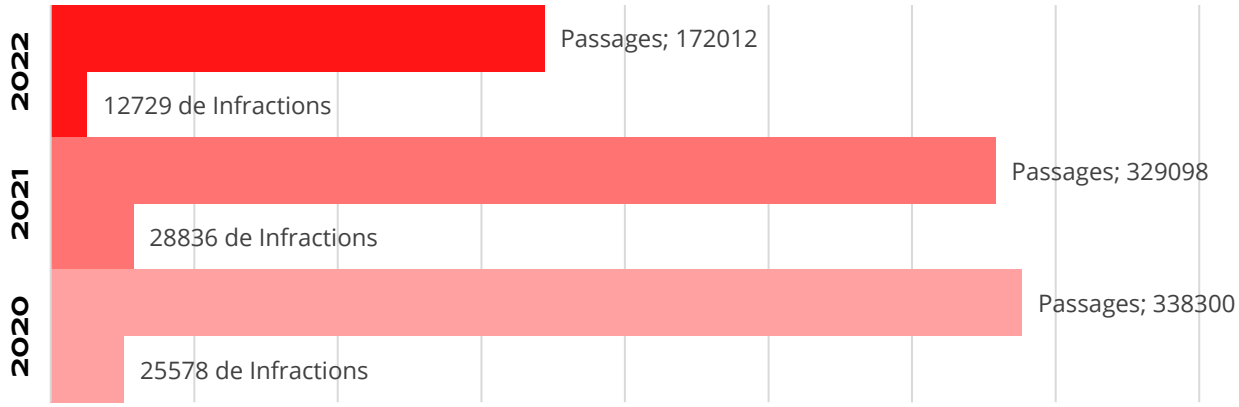

Commune	2022		
	Passages	Infractions	Ratio
PRM	**172012**	**12729**	**7.40%**
Morges	85031	5496	6.46%
Saint-Prex	47768	4524	9.47%
Tolochenaz	5008	145	2.90%
Lussy-sur-Morges	3767	495	13.14%
Buchillon	522	24	4.60%
Préverenges	29916	2045	6.84%

2.7.4 RADAR SEMI-STATIONNAIRE « GIRAFE »

En 2022, 1'188'038 véhicules ont été contrôlés, avec un taux d'infraction moyen situé à 2,01%, en légère hausse par rapport à 2021 (1,90%). Ont été dénoncés aux autorités compétentes 356 conducteurs (dépassements de la vitesse plus élevés). Un cas via Sicura a également été traité. À relever que cet appareil a été vandalisé au mois de mars et qu'il n'a été remis en service qu'au mois de juin.

SECTEUR PRM

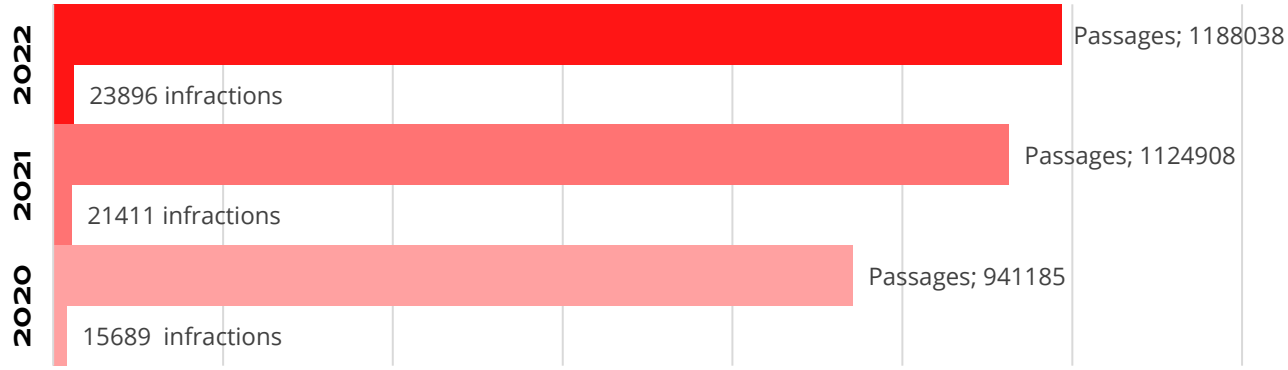

Commune	2022		
	Passages	Infractions	Ratio
PRM	**1188038**	**23896**	**2.01%**
Morges	626027	14541	2.32%
Saint-Prex	155682	2812	1.81%
Tolochenaz	159642	1759	1.10%
Lussy-sur-Morges	54160	748	1.38%
Buchillon	10202	114	1.12%
Préverenges	182325	3922	2.15%

2.8 PRESTATIONS CONTRACTUELLES PRM - COMMUNES

2.8.1 HORODATEURS

Les Assistants de sécurité publique (ASP) ont effectué 472 heures pour entretenir le parc des machines et conserver en parfait état de fonctionnement les 46 appareils implantés sur la commune (638 heures en 2021 et 574 heures en 2020). Cette année, 51 pannes ont été dénombrées (54 en 2021 et 30 en 2020). Il s'agit essentiellement de problèmes techniques dus à la mise en route de ces appareils, rentrant dans la couverture prévue par la garantie.

2.8.2 NOTIFICATIONS DES COMMANDEMENTS DE PAYER

En 2022, 1'691 (1'206 en 2021) commandements de payer ont été notifiés et se répartissent comme suit.

Commune	2022
Morges	1298
Saint-Prex	260
Tolochenaz	111
Lussy-sur-Morges	22
Buchillon	0

2.8.3 RAPPORTS DE NATURALISATION

L'assouplissement des mesures COVID-19 a permis de reprendre les auditions. Au total, 117 demandes ont été traitées (114 en 2021 et 53 en 2020) et se répartissent comme suit.

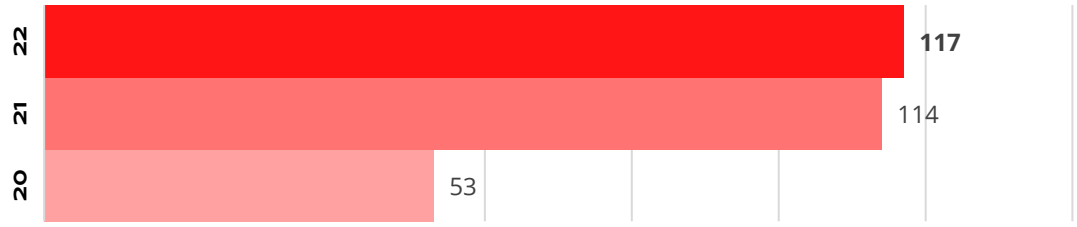

Commune	2020	2021	2022
PRM	**53**	**114**	**117**
Morges	46	88	91
Saint-Prex	0	0	0
Tolochenaz	1	11	7
Lussy-sur-Morges	2	7	4
Buchillon	4	8	15

2.8.4 RAPPORTS DE RENSEIGNEMENTS POUR L'OFFICE DE LA POPULATION

Pour rappel, les ASP sont mandatés par l'Office de la population afin de faire appliquer la Loi cantonale sur le contrôle des habitants. Sur réquisition expresse de l'Office, ils doivent contrôler si le citoyen domicilié sur le territoire PRM (Commune de Préverenges exceptée), a annoncé tout éventuel changement de situation (départ, arrivée, déménagement, état civil). En 2022, 44 rapports ont été établis (60 en 2021 et 58 en 2020).

RAPPORTS

2.8.5 AMENDES D'ORDRE DE STATIONNEMENT (DÉLIVRÉES PAR LES ASP)

Au total, 21'665 amendes d'ordre ont été délivrées en 2022, (21'219 en 2021 et 18'819 en 2020). Les contrôles suspendus en 2020 ont repris à leur fréquence habituelle en 2021, ce qui explique ces variations.

2.8.6 SERVICES DE SIGNALISATION DELIVRÉS POUR LA COMMUNE DE MORGES

- L'Unité a été sollicitée à 475 reprises pour la mise en place de signalisation pour les manifestations sur le territoire de la commune. Cette année, les organisateurs des manifestations ont été sensibilisés à la gestion de la signalisation. Ce sont eux qui mettent en place le matériel mis à leur disposition.
- Elle a posé à 895 reprises de la signalisation concernant les divers services communaux ainsi que les demandes privées.
- Des places de parc ont été réservées à 771 reprises pour faire suite à des demandes privées, des livraisons, des grues, des déménagements, des travaux, etc.
- L'Unité signalisation a été présente à 330 séances pour des chantiers, manifestations et projets en ville. Les contrôles des différents chantiers ont conduit à une dénonciation pour non-respect des normes.

2.8.7 SERVICES DE SIGNALISATION DELIVRÉS POUR LES AUTRES COMMUNES

L'Unité signalisation a été sollicitée à plusieurs reprises par les communes partenaires pour l'exécution de différentes tâches de sa compétence (pose de signalisations, réservations de zones à l'occasion d'évènements divers, marquage, sécurité des chantiers, etc.).

- 56 à Tolochenaz ;
- 335 à Saint-Prex ;
- 7 à Lussy-sur-Morges ;
- 1 à Buchillon ;
- 1 à Préverenges.

2.9 AMENDES D'ORDRE (HORS ASP ET HORS RADAR)

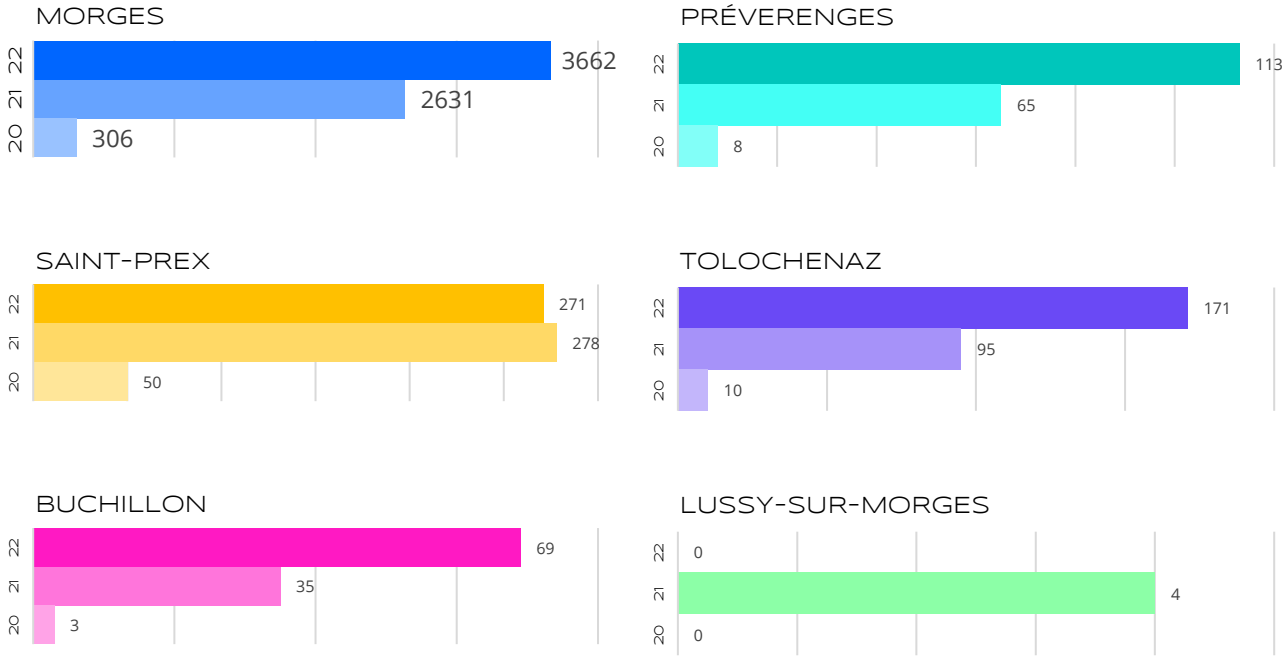

2022

	100	200	300	400	500	600	700	800	900	Total
MORGES	39	1695	1916	17	6	29	1	24	6	3662
PRÉVERENGES	3	12	79	2	1	20	0	6	0	113
SAINT-PREX	3	164	101	0	3	3	0	1	0	271
TOLOCHENAZ	2	89	91	0	1	0	0	1	0	171
BUCHILLON	0	50	17	0	0	1	0	1	0	69
LUSSY-SUR-MORGES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**47**	**2010**	**2204**	**19**	**11**	**53**	**1**	**33**	**6**	**4286**

2021

	100	200	300	400	500	600	700	800	900	Total
MORGES	25	1250	1272	11	4	21	1	10	0	2631
PRÉVERENGES	6	11	43	1	0	9	0	0	0	65
SAINT-PREX	3	179	82	4	4	7	0	2	0	278
TOLOCHENAZ	2	19	73	0	0	0	0	3	0	95
BUCHILLON	0	31	4	0	0	0	0	0	0	35
LUSSY-SUR-MORGES	0	1	3	0	0	0	0	0	0	4
TOTAL	**36**	**1491**	**1477**	**16**	**8**	**37**	**1**	**15**	**0**	**3108**

2020

	100	200	300	400	500	600	700	800	900	Total
MORGES	2	186	77	0	0	1	0	5	1	306
PRÉVERENGES	0	1	4	0	0	1	0	0	0	8
SAINT-PREX	0	37	9	1	0	1	0	0	0	50
TOLOCHENAZ	0	1	0	1	0	0	0	0	0	10
BUCHILLON	0	3	0	0	0	0	0	0	0	3
LUSSY-SUR-MORGES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**2**	**228**	**90**	**2**	**0**	**3**	**0**	**5**	**1**	**377**

CATÉGORIES D'INFRACTIONS

100
Conducteurs; dispositions administratives

200
Conducteurs de véhicules automobiles; règles de circulation applicables aux véhicules en stationnement

300
Conducteurs de véhicules automobiles; règles de circulation applicables aux véhicules en mouvement

400
Conducteurs de véhicules automobiles; prescriptions sur la construction et l'équipement

500
Détenteurs de véhicules

600
Cyclistes, cyclomotoristes et conducteurs de vélos-taxis électriques; règles de la circulation

700
Cyclistes, cyclomotoristes et conducteurs de vélos-taxis électriques; prescriptions sur la construction et l'équipement et dispositions administratives

800
Passagers

900
Piétons et utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules

Détails sur :
https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2019/93/fr

2.10 SECRÉTARIAT

Le secrétariat a traité près de 1'300 contestations à des amendes d'ordre (1'100 en 2021). La moyenne mensuelle d'oppositions concernant des erreurs de saisies de numéros d'immatriculations sur les horodateurs était de 24 en 2021 et de 17 en 2022.

2.11 POLICE DU COMMERCE

L'année 2022 a été marquée par l'arrivée, début janvier, d'un nouveau responsable de l'unité et, début juillet, d'une nouvelle inspectrice.

MANIFESTATIONS

Sur la Commune de Morges, 332 demandes de manifestations ont été traitées (141 en 2021), et 129 permis temporaires pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place ont été accordés. L'augmentation du nombre de manifestations est principalement liée à la fin des mesures mises en place pendant la pandémie COVID-19.

	2020	2021	2022
Demandes de manifestations traitées	175	141	332
Contrôles des établissements et commerces	156	229	120
Terrasses administrées	32	31	32

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Le contrôle de l'usage accru du domaine public s'est, quant à lui, soldé par le traitement et la facturation de 127 dossiers concernant les commerces et établissements publics ainsi que l'administration de 32 terrasses.

MARCHÉS

Le concept des « Grands marchés » de printemps et d'automne a été travaillé et développé, avec un nombre de stands qui a plus que doublé, en fonction des précédentes éditions.

- « Grand marché de printemps » : 276 stands inscrits pour 247 présents.
- « Grand marché d'automne » : 292 stands inscrits pour 156 présents. Ce taux d'absentéisme (46.6% d'absent) est essentiellement dû aux mauvaises conditions météorologiques.

Les deux « Marché des Nocturnes de Noël » ont vu l'inscription de plus d'une centaine de stands.

TAXIS

Pour l'année 2022, 19 concessions ont été accordées. Un des modules d'examens des chauffeurs de taxis a été modifié : l'examen topographique théorique est devenu un examen pratique. Cette amélioration a été saluée par l'entier des entreprises de taxis.

PROJETS

De plus, deux groupes de travail ont été créés afin de rédiger deux nouveaux règlements municipaux :

- Règlement relatif aux jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins
- Règlement relatif au service des taxis et ses dispositions d'applications

Il est prévu que ces règlements soient présentés au Conseil communal de Morges dans le courant du premier semestre 2023.

Enfin, début 2022 nous avons mis en place les inscriptions électroniques aux marchés hebdomadaires et il est prévu de développer ce concept dans le courant du premier trimestre 2023.

2.12 SERVICE DES INHUMATIONS

Ont été inscrits dans le Registre officiel du Service communal des inhumations et incinérations 320 décès (287 en 2021), dont 121 résidents morgiens (129 en 2021).

Nous dénombrons 60 inhumations au Cimetière de Morges ainsi que 258 incinérations. Cinq corps ont été légués au Centre universitaire romand de médecine légale. Quatre corps ont été rapatriés dans leur pays d'origine et 5 demandes de prise en charge des frais d'obsèques ont été transmises à la Municipalité de Morges (4 en 2020).

2.13 UNITÉ D'EXPLOITATION, SYSTÈMES D'INFORMATION ET LOGISTIQUE (ESIL)

Relevons, l'arrivée début novembre, du nouveau Responsable d'exploitation. L'Unité, en plus de ses tâches habituelles, a notamment :

- installé de 2 nouvelles bornes intelligentes de recharge pour les véhicules électriques ;
- mis en service la deuxième borne, déjà en place, sur le circuit secouru par la génératrice ;
- modifié le site internet PRM (www.prm-vd.ch) avec les déclinaisons pour smartphones et ordinateurs et mise en service du e-guichet ;
- mis à niveau le serveur « Robocop », permettant le fonctionnement des Logiciels Epsipol & Epsipour pour la gestion des amendes ;
- mis à jour l'ensemble du parc informatique avec le logiciel de la Confédération permettant l'accès au portail signature unique dite SSO ;
- poursuivi le renouvellement du parc informatique (ordinateurs, écrans et accessoires) ;
- mis à niveau les radios TPH 900 ;
- mis en place le programme de commande et gestion du matériel personnel via un shop interne, dans lequel les collaborateurs sélectionnent leurs équipement et matériel avant de valider leur « panier », à l'instar des sites d'achats en ligne ;

- organisé une opération visant à basculer le réseau électrique de l'Hôtel de police vers la génératrice exclusivement pendant 72 heures, entre le 8 et le 10 novembre, en impliquant les partenaires d'exploitation et informatiques. Réalisé ensuite toutes les modifications nécessaires tirées du bilan de cet exercice.

2.14 CONDUITE ET GESTION DU PERSONNEL

Relevons l'arrivée, début janvier, de la nouvelle Responsable Ressources humaines.

2.14.1 EFFECTIFS

Au 31 décembre 2022 l'effectif se répartit comme suit :

Service	Nombre d'ETP **2020**	Nombre d'ETP **2021**	Nombre d'ETP **2022**
Aspirants	0	3	3
Policiers en formation (PeF)	0	0	3
Assistants de sécurité publique	6.60	7	7
Direction de police /État-major	6.70	6.70	7.20
Police communautaire et de prévention	5.80*	6.50*	6.00*
Police de proximité et d'intervention	41.50*	41.80*	39.60*
Police du commerce	2	2	2.50
Secrétariat	4.65	4.75	4.75
Unité accueil et appui à l'engagement	3.3	4.3	4.3
Unité exploitation et systèmes d'information et logistique	3	3	3
Unité signalisation	2.90	2	3
Unité surveillance du trafic	2*	2*	2*
Total	**78.45**	**83.05**	**85.35**
Personnel détaché à l'Académie de police (hors effectif)	(1)	(1)	(1)
Ratio policier/population	**1/618**	**1/621**	**1/670***

*Le ratio national 2022 policier/population est de 1/466 et le cantonal de 1/433.

Le nombre de collaborateurs, au 31 décembre 2022, s'élève à 91, correspondant aux 86.30 ETP.

2.14.2 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Le tableau ci-après illustre les arrivées, les départs et les mutations (changement d'unité/taux d'activité) des collaborateurs durant l'année 2022.

Service	Nombre d'ETP	
	Arrivées (*a)/mutations (*m)	Départs (*d)/mutations (*m)
Aspirants	3 (a)	3 (m)
Policiers en formation (PeF)	3 (m)	0
Direction de police/État-major	0.5 (a)	0
Police communautaire et de prévention	1.5 (a)	2 (d)
Police de proximité et d'intervention	4 (a)	6.2 (d = 4.8. m = 1.4)
Police du commerce	1.7 (a)	1.2 (d = 1 m = 0.2)
Secrétariat	1 (a)	1 (d)
Unité accueil et appui à l'engagement	1 (a)	1 (d)
Unité exploitation et systèmes d'information et logistique	1 (a)	1 (d)
Unité Signalisation	1 (a)	0 (d)
Unité surveillance du trafic	1 (m)	1 (d)
Total	**18.70**	**16.40**

2.14.3 TABLEAU D'ABSENTÉISME (EN JOURS)

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Maladies	866.40	1'195.70	1'044.86	1'350.70	1'055.40
Accidents professionnels	69.10	72.10	133.90	170.90	105.8
Accidents non professionnels	122.50	58.40	186.10	137.20	154.0
COVID-19			219.44	214.25	43.90
Total	**1'058.00**	**1'326.20**	**1'584.30**	**1'873.05**	**1'359.10**

En 2022, nous constatons avec satisfaction une baisse de 513.95 jours d'absence par rapport à 2021.

En ce qui concerne les jours d'absence maladie, accidents professionnels et non professionnels, plusieurs cas d'absence de longue durée sont à déplorer, à savoir :

- 7 collaborateurs ayant généré 564.40 jours de maladie, soit 53.48% du total.
- 4 collaborateurs ayant généré 91.60 jours d'accidents professionnels, soit 86.58% du total.
- 4 collaborateurs ayant généré 112.40 jours d'accidents non professionnels, soit 72.99% du total.

La moyenne d'absence par collaborateur s'élève à 14.93 jours par rapport à 21.30 jours en 2021.

2.15 FORMATIONS

2.15.1 ACADÉMIE DE POLICE

En septembre, trois aspirants ont commencé la formation à l'Académie de police de Savatan. Il s'agit de la deuxième volée qui suivra le nouveau modèle de formation policière sur 2 ans. Ainsi, nous avons actuellement trois Policiers en Formation (PeF), qui sont dans leur deuxième année d'Académie de police, soit en stage pratique au sein de notre Corps de police. Ces trois PeF, qui n'ont plus un statut d'aspirant, sont étroitement encadrés par leur « Coach » respectif, lesquels sont supervisés par des « Mentors ». Ce concept de suivi, mis en place sous l'égide de l'Institut Suisse de Police (ISP), vise à développer de manière concertée la formation de base du policier. Une « Timeline » mentionnant les divers entretiens, les missions pratiques à rendre, les auto-évaluations et les contrôles d'adéquation du poste a été établie. Une Directive Opérationnelle (DOPER) édicte les règles d'engagement et de conduite des PeF, notamment quant à l'usage de l'arme, des moyens de contrainte, des véhicules de service, mais également au sujet de leurs compétences décisionnelles en matière administrative et judiciaire.

2.15.2 FORMATION CONTINUE

Les conditions sanitaires nous ont permis de retrouver une certaine normalité dans l'organisation des formations continues au sein du corps. Les idées générales des instructions étaient notamment axées sur la réalisation de scénarios et plusieurs formations ont pu être dispensées afin d'élever le niveau de formation du personnel. Sous l'impulsion du commandant PRM, un cycle de formation intitulé « Police et société » a été mis sur pied. Il comprend 6 modules d'une journée consacrés aux thèmes suivants : réseaux et partenariats, mineurs, migration, radicalisation, renseignement et dépendances. En 2022, 10 collaborateurs PRM y ont participé.

2.15.3 TIR

Chaque agent a suivi au minimum une formation de 1 heure 30 par trimestre sur les manipulations de base et les fondamentaux quant à l'usage des armes du corps, ce qui a représenté 6 heures par collaborateur sur l'année. En outre, une journée et demi de formation au tir de police a pu être dispensée, s'axant principalement sur les exigences minimales à l'arme de poing ainsi qu'aux armes longues. En complément, chaque collaborateur a participé à une journée de formation continue inter-polices traitant des choix tactiques en situation dégradée sur la place d'exercice Le Day / Vallorbe.

2.15.4 TECHNIQUES ET TACTIQUES D'INTERVENTION

La technique et la tactique d'intervention se basent sur des scénarios d'interventions réels. Les agents de police ont pu effectuer un module de 4 heures sur le site fermé de la Protection civile à Saint-Prex. Lors de ce type de formations, il s'agit de permettre d'entraîner librement la combinaison des notions de légalité, d'opportunité et de proportionnalité, notamment concernant les ressources engagées et la logistique déployée.

2.15.5 SÉCURITÉ PERSONNELLE

Trois sessions de formation à la sécurité personnelle ont été dispensées aux policiers et ASP. Grâce à l'arrivée de nouveaux moniteurs au sein de PRM, les instructions se sont effectuées dans un environnement approprié et sans la nécessité d'appuis externes. Ces 12 heures de formation ont pu consolider les acquis de base des participants et les faire progresser dans l'enchaînement des techniques, en fonction de l'escalade de la proportionnalité. Une formation de base a été dispensée au sujet de nouveaux boucliers polyvalents.

2.15.6 CIRCULATION/CONDUITE DE VÉHICULE

Les policiers, qui n'avaient pas pu participer au module des exigences minimales requises par le corps pour la conduite de nos nouveaux véhicules, ont pu atteindre les objectifs fixés durant une formation de 8 heures au Centre TCS à Cossonay. Dans le cadre de la Collaboration Renforcée (CoRe), une quinzaine de collègues des unités d'intervention du centre de la Gendarmerie mobile de Bursins ont également pu participer à ce cours, afin de gagner encore d'avantage en interopérabilité avec la PRM. De plus, une demi-journée a été consacrée à une mise à jour sur le Droit sur la circulation routière pour tous les agents.

2.15.7 PREMIERS-SECOURS TACTIQUE ET BLS/AED (BASIC LIFE SUPPORT/AUTOMATED EXTERNAL DEFIBRILLATION)

Tout le personnel uniformé a pu suivre deux modules de formation de premiers secours tactiques d'une demi-journée. Lors de ces sessions, il a été notamment question d'entraîner la prise de décisions lors d'une situation tactique évolutive et infliger des dilemmes sanitaires aux participants.

2.15.8 COURS DE MONITEURS

Cette année nous avons formé 3 moniteurs de tir supplémentaires. Ce personnel vient compléter notre pool d'instructeurs afin de garantir la tenue de notre formation continue. En outre 5 moniteurs ont suivi le module ISP « Animer des sessions de formation pour adultes ».

2.15.9 ACTE MÉTIER/DEBRIEFEUR

Le moniteur dans le domaine de l'acte métier a dispensé la formation de base aux policiers et ASP. Une collaboration inter-polices a été effectuée avec la Police Nyon Région afin de gagner en efficience dans l'organisation et ainsi dispenser cette formation au sein des deux Corps de police. Ce cours de 4 heures a permis de sensibiliser les policiers sur la portée, les divers impacts et les conséquences que peuvent avoir leurs actes professionnels. L'explication des différentes procédures, notamment juridique, a pu fournir une meilleure compréhension du rôle de chacun. Elle a également révélé une prise de conscience des

difficultés dans la restitution d'un évènement.

Une personne a été formée comme débriefeur afin de compléter l'équipe interne. Ainsi, elle sera à même de débriefer d'autres collaborateurs lors de cas d'interventions potentiellement traumatisantes.

2.15.10 BRÈVES FORMATIONS CONTINUES / SPEED FOCO

Les artisans que sont les policiers, personnes exerçant un métier manuel qui exige une certaine qualification professionnelle, réalisent tâches et missions en fonction des demandes, mais toujours avec patience, minutie et dextérité. Afin de maintenir ce niveau de qualité, tant concernant les techniques et tactiques d'intervention que dans l'explication de des actes métiers, il y a lieu de continuellement s'entraîner. Ainsi, il a été mis en place, via les moniteurs des domaines respectifs, de brèves formations sur des thèmes spécifiques, pouvant être dispensées durant certains moments du service. Par ce biais, le savoir-faire des agents est perpétuellement maintenu.

2.16 INVENTAIRE DU MATÉRIEL DE POLICE

2.16.1 MATÉRIEL INFORMATIQUE

	2020	2021	2022
Écrans	84	90	90
Imprimantes	18	18	18
Ordinateurs de bureau	38	38	38
Ordinateurs portables	22	22	23
Téléphones fixes	50	51	52

2.16.2 VÉHICULES

	2020	2021	2022
Fourgon Renault Master	1	1	1
Fourgon Renault Trafic	1	1	1
Fourgon VW Transporter	1	1	1
Motos Honda NC750XD	2	2	2
Audi e-tron		2	3
Peugeot Partner	1	1	1
Remorques	2	2	3
Scooters Honda 125	2	2	2
Seat Ateca	1	1	1
Vélos électriques	4	4	4
Vélos mécaniques	2	2	2
VW Fourgon T6	1	1	1
VW Sharan	3	3	3

2.16.3 BALISTIQUE

	2020	2021	2022
Boucliers balistiques	5	5	8
Casques balistiques	14	16	16
Gilets porte-plaque	12	16	16

2.16.4 ARMES

	2020	2021	2022
Glock 19'' 9 mm munitions Action 4	53	53	59
Glock 26'' 9 mm munitions Action 4	8	8	8
HKMP5 9 mm munitions Action 4	6	6	4
Pistolets SIG SAUER P 226 9 mm munitions frangibles céramiques 9 mm	4	4	4
Wyssen Défense WD9 9 mm munitions Action 4	5	5	5

2.16.5 RADIOS PORTATIVES POLYCOM

	2020	2021	2022
TPH 900	53	55	57
TPH 700	35	34	30

2.16.6 APPAREILS DE MESURE

	2020	2021	2022
Éthylomètres LI9000	2	2	2
Éthylotests Alcotrue	5	5	6

2.16.7 MATÉRIEL RADAR

	2020	2021	2022
Appareil comptage véhicules	1	1	1
Boîtes contrôle feux et vitesse	5	4	4
Girafe contrôle vitesse	1	1	1
Pistolet laser	1	1	1
Radars pédagogiques « Speedy »	3	4	4
Radar mobile	1	1	1

3 ORGANISATION

3.1 ORGANIGRAMME

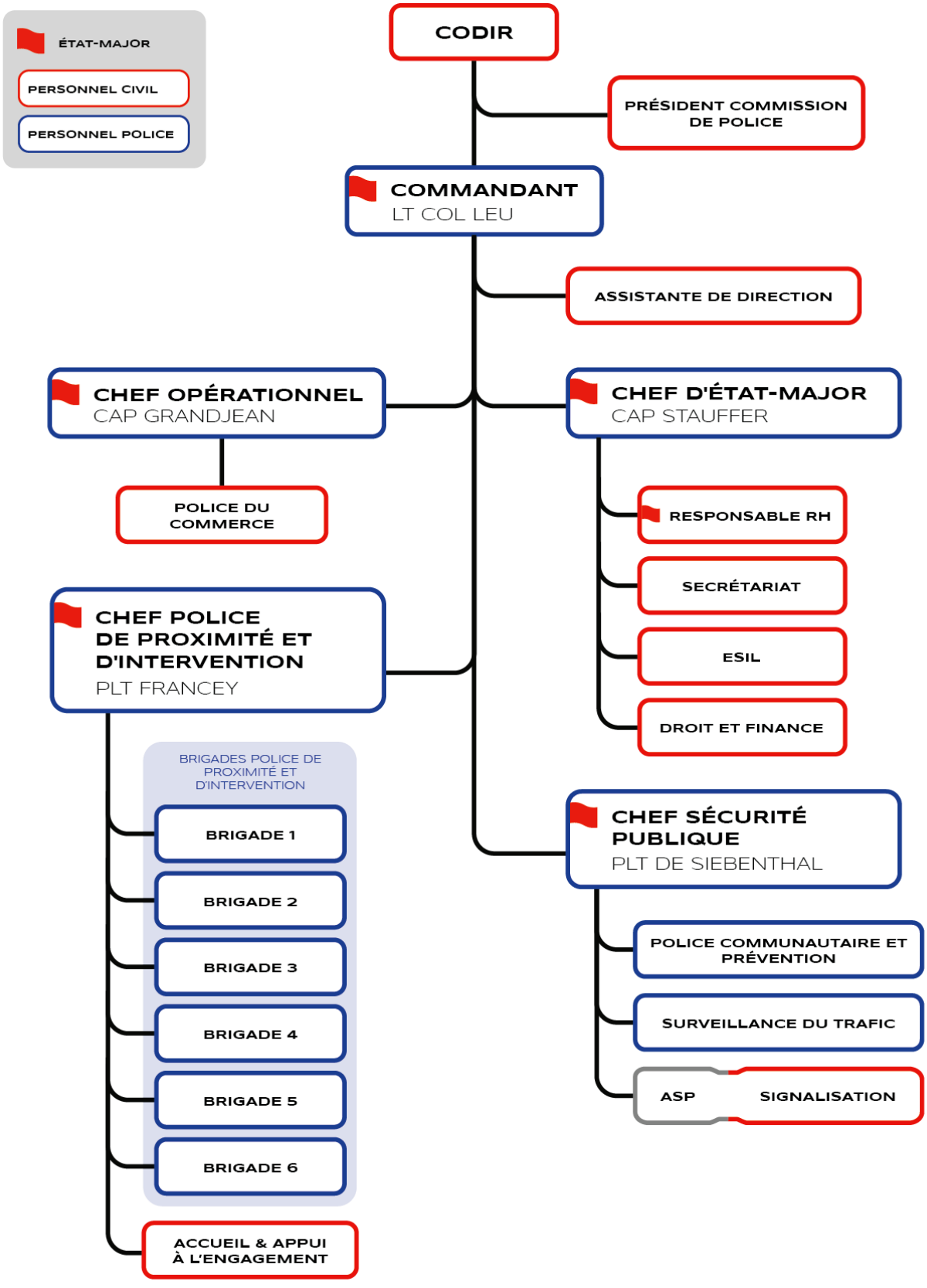

3.2 COMMUNES MEMBRES

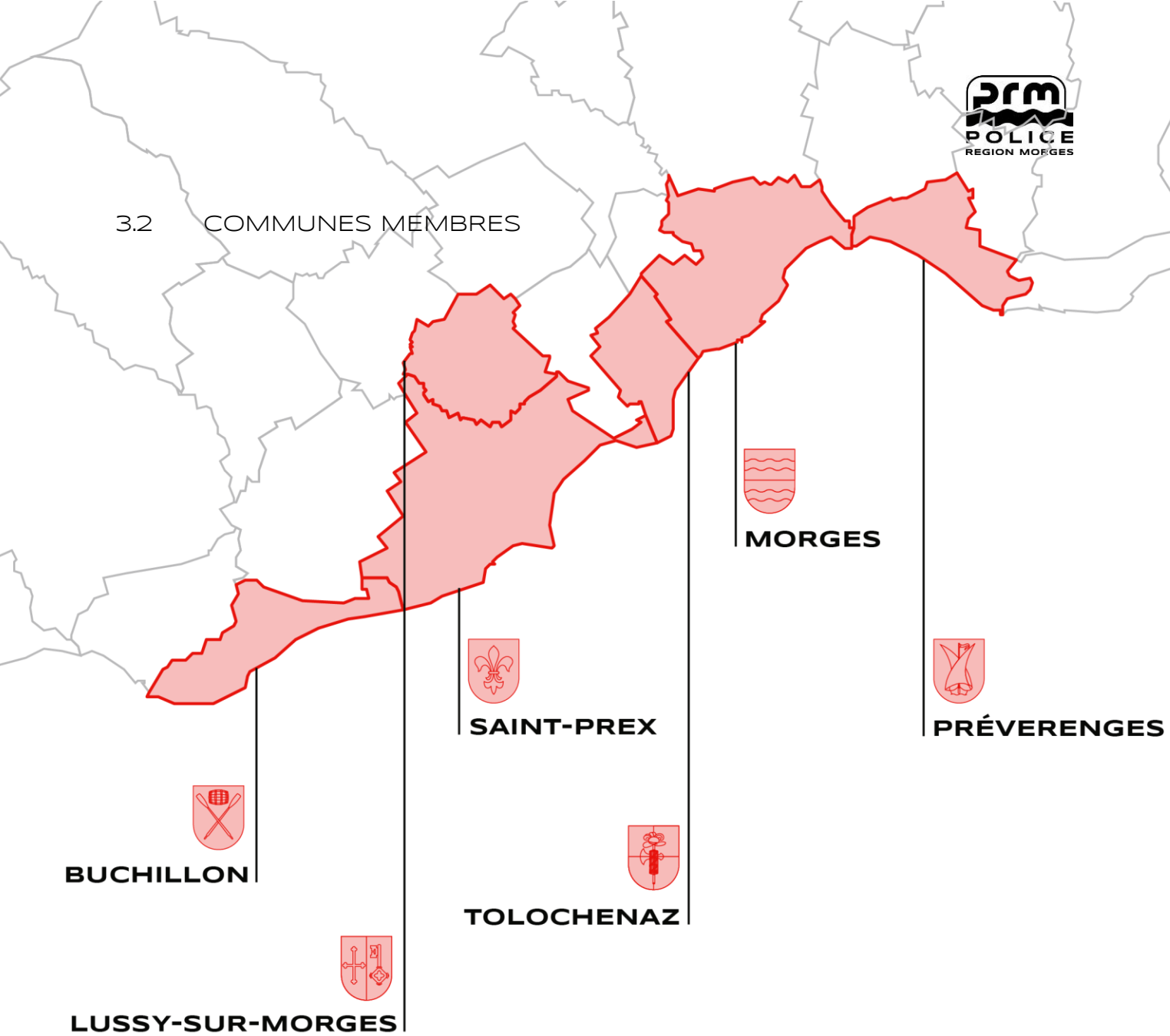

3.3 LE COMITÉ DE DIRECTION

PRÉSIDENT

LAURENT
PELLEGRINO

Administration générale
Relations extérieures
Communication
Inhumation
Police du commerce
Police administrative

VICE-PRÉSIDENT

ALAIN
GARRAUX

Informatique

JEAN-CLAUDE
BESSON

Locaux, loyers et agencement
Assurances

ANOUK
GÄUMANN

Signalisation
Uniforme
Matériel corps de police

DAVID
GUARNA

Finances
Contrôle de gestion

PIERRE-FRÉDÉRIC
GUEX

Véhicules
Radar

OLIVIER
JEANNERET

Division opérationnelle (police secours, police de proximité, Unité radar et ASP)
Personnel
Formation continue

3.4 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

BUCHILLON

M.	Erik	Fruijtier (suppléant)
M.	Jeanny	Perrin (scrutateur)

LUSSY-SUR-MORGES

M.	Douglas	Treboux (suppléant) - *Démissionnaire*
M.	Hugo	van den Hombergh (scrutateur suppléant)

MORGES

M.	Sacha	Fehlmann
M.	Hervé	Früh
M.	Alexandre	Ganna
Mme	Béatrice	Genoud Maurer (scrutatrice)
Mme	Catherine	Hodel
Mme	Sandra	Imhof Zrioui
Mme	Aude	Jardin
M.	Maurice	Jaton
M.	Florian	Jeannerat
Mme	Diane	Kalms
Mme	Rosella	Kalms
Mme	Dominique	Kubler Gonvers
Mme	Christine	Mayor
M.	Jean-Pierre	Morisetti (suppléant)
M.	Hamza	Palma
Mme	Sandra	Palmieri (scrutatrice suppléante)
Mme	Camille	Robert *Démissionnaire*
Mme	Irina	Sakharova
Mme	Anne	Stern-Grin (suppléante)
M.	Jean-Bernard	Thuler
M.	Marc	Tissot (suppléant)
Mme	Rita	Wyss (suppléante)

PRÉVERENGES

M.	Sébastien	Bergier (suppléant)
Mme	Sandrine	Böhlen
M.	Steen	Boschetti
M.	Antoine	Chappuis (président dès le 1er juillet)
M.	Serge	Kazandjian
Mme	Béatrice	Moser
M.	Thi	Nguyen (suppléant)
M.	Etienne	Schaller

SAINT-PREX

M.	Christian	Boillat
M.	Jérôme	Courtais
Mme	Barbara	Dellwo
Mme	Sylvie	Fuchs
M.	Pascal	Perrotet (suppléant)
M.	Denis	Oggiano (suppléant)
M.	François	Siegwart (président jusqu'au 30 juin)
Mme	Chantal	Trabaud

TOLOCHENAZ

M.	Robert	Fox (suppléant)
M.	Jean-Claude	Rochat (vice-président dès le 1er juillet)
Mme	Catherine	Sutter

SECRÉTAIRE

M.	Steve	Bruchez
Mme	Claude	de Titta (suppléante)

3.5 COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Mme	Sandrine	Böhlen (suppléante)
M.	Steen	Boschetti
Mme	Barbara	Dellwo (suppléante)
M.	Robert	Fox (suppléant)
M.	Erik	Fruijtier (suppléant)
Mme	Sylvie	Fuchs
Mme	Catherine	Hodel
M.	Jean-Pierre	Morisetti (suppléant)
M.	Jeanny	Perrin
Mme	Catherine	Sutter (présidente)
M.	Douglas	Treboux (suppléant) - *Démissionnaire*
M.	Hugo	van den Hombergh

4 CONCLUSION

L'année 2022 a été marquée par l'effet « bascule » d'une crise sanitaire à une crise énergétique. Nous avons cette désagréable sensation de ne plus en finir avec la notion de crise. Cela impacte notre personnel, notre population et donne l'impression que la constante des années à venir sera l'instabilité de notre environnement qu'elle soit économique, sécuritaire, sanitaire ou énergétique.

D'un autre côté, notre pays jouit du plein emploi et d'une inflation, certes présente, mais sous contrôle au regard d'autres pays. Nous profitons de cet îlot de calme et de stabilité qui, comme par le passé déjà, nous préserve de bien des maux. La question de la temporalité de cette situation d'exception demeure et en prenant en considération la situation globale, nous pouvons légitiment nous demander si nous n'allons pas glisser, malgré nous, vers une situation bien plus défavorable.

Il semble important, dans ce contexte, de rester optimiste et dans tous les cas, en tant qu'organisation sécuritaire de proximité, de poursuivre nos efforts sur nos enjeux, ceux-ci subsistent et restent constants. Durant cette année, nous avons continué nos travaux et orienté nos efforts afin que nos prestations s'alignent sur nos objectifs politiques et en particulier sur les besoins de nos citoyennes et citoyens. Nous pouvons dire que, en dépit du contexte, nous avons rempli nos missions et que nous sommes restés fidèles à notre vision d'être des artisans de la police de proximité.

Le développement de nos services à distance au travers de notre e-guichet, notre campagne d'information et de prévention dans le cadre des incivilités, la qualité et le renouveau de nos programmes de prévention scolaire, nos collaborations toujours plus intenses avec les services des communes membres, notre visibilité sur l'espace public, nos nombreuses interventions d'urgence, nos prestations sur mesure à la demande des communes et notre proactivité sur le terrain, démontrent notre capacité d'agir avec efficience et la qualité de nos services.

Nos efforts sont aussi visibles à l'interne, avec des projets comme le partenariat conclu dans le cadre du nouveau stand de tir, le renchérissement de la masse salariale accordé par notre autorité politique, notre implication dans de nombreux groupes de travail au niveau local, cantonal et national ainsi que notre pugnacité dans le cadre du projet de révision des statuts de notre Association. Ces quelques exemples, non exhaustifs, démontrent bien que PRM est active sur plusieurs fronts et qu'elle a l'ambition d'être dans l'innovation et l'action.

En conclusion, les défis sont toujours de plus en plus nombreux et complexes, dans un monde marqué par le parallélisme des actions dans un environnement à haute densité. Il est donc primordial de ne pas relâcher le soutien aux organisations sécuritaires, qui doivent résoudre l'équation quotidienne sécuritaire et se tenir prêtes, à tous moments, d'endosser le rôle de stabilisateur dans les situations de crise.

Enfin, il est de notre devoir de témoigner notre gratitude envers les Autorités législatives et exécutives pour leur confiance accordée ainsi que pour leur collaboration, qui se révèle positive et constructive. Nous nous engageons à déployer tous nos efforts quotidiens pour vous offrir les éléments qui justifient votre confiance en notre Corps de police.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le rapport de gestion du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la gestion relative à l'exercice 2022.

au nom du Comité de direction

le président	la secrétaire
Laurent Pellegrino	Maria del Pilar Perez

Mars 2023

Annexe : missions et activités des unités

POLICE
REGION MORGES

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION 2022

MISSIONS ET ACTIVITÉS DES UNITÉS

DIRECTION DE POLICE
AV. DES PÂQUIS 31
1110 MORGES

T. +41(0) 21 811 19 19

INFO@POLICE-REGION-MORGES.CH
WWW.POLICE-REGION-MORGES.CH

SOMMAIRE

Contenu

PRÉAMBULE **3**

1 POLICE DE PROXIMITÉ ET D'INTERVENTION (PPI) **3**

1.1 UNITE ACCUEIL ET APPUI À L'ENGAGEMENT (AAE) 4

2 SÉCURITÉ PUBLIQUE (SP) **5**

2.1 POLICE COMMUNAUTAIRE ET DE PRÉVENTION (PCP) 5

2.2 UNITÉ DE SURVEILLANCE DU TRAFIC (ST) 7

2.3 BRIGADE ASSISTANTS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (ASP) ET UNITÉ SIGNALISATION 7

3 SECRÉTARIAT **8**

4 POLICE DU COMMERCE **9**

5 SERVICE DES INHUMATIONS **10**

6 UNITÉ D'EXPLOITATION, SYSTÈMES D'INFORMATION ET LOGISTIQUE **10**

PRÉAMBULE

Cette annexe a pour objectif de présenter un rappel de la structure des unités Police Région Morges (PRM) et de dresser la liste de leurs missions et activités principales.

1 POLICE DE PROXIMITÉ ET D'INTERVENTION (PPI)

L'entité Police de proximité et d'intervention (PPI) est composée de 6 brigades d'intervention (7 - 8 agents de police) et de l'Unité accueil et appui à l'engagement (AAE). La PPI assure l'ensemble de la mission dite de police secours, dont la réception à l'Hôtel de police, et la centrale d'engagement.

Les brigades d'intervention de cette entité sont chargées des missions générales de police, à savoir :

- Veiller à la protection des personnes et des biens.
- Veiller à l'application des lois et des règlements.
- Prévenir les atteintes à la sécurité et à l'ordre public, tout comme à l'environnement.
- Prêter assistance en cas de danger grave, d'accident ou de catastrophe.
- Assurer la surveillance et la régulation de la circulation routière et établir les constats d'accidents.
- Établir les constats de police (dommage à la propriété, vols avec effraction, etc.) et enregistrer les plaintes pénales, pour autant que l'évènement y relatif ne nécessite pas d'investigation formelle immédiate.
- Assurer, lorsque le recours à la force publique est nécessaire, l'exécution des décisions administratives et judiciaires (exécution de mandats d'amener pour la Justice de paix, pour l'Office des poursuites et pour l'Office des migrations).
- Exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'État.
- Mener des actions de prévention.

Pour mener à bien l'exécution de ses tâches, ces brigades d'intervention travaillent 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Outre leur équipement et armement personnels, les agents de police disposent de matériel et d'armement collectifs, tels que des boucliers, des méga-sprays au poivre, des pistolets mitrailleurs et du matériel de signalisation et de protection.

Pour une lecture aisée du chapitre 2.5 du rapport de gestion et dans le souci de respecter les dernières directives concernant la catégorisation ainsi que la codification des événements notés dans le journal des événements police (JEP), toutes les interventions ont été regroupées par famille, expliquées ci-après :

- Accidents de la circulation : accidents de la circulation avec dommages matériels, accidents de la circulation avec blessé(s), accidents de la circulation avec fuite, accidents dont la finalité a été un constat à l'amiable.

- Violences domestiques : tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent entre des partenaires actuels ou anciens, mais aussi des familiers (qui vivent sous le même toit). Dans le cas d'actes de violence au sein d'un couple actuel ou passé, les infractions sont poursuivies d'office. Dans le cadre plus large des violences domestiques (cadre familier, exemple : parent - enfant), les infractions doivent faire l'objet d'une plainte pénale pour être poursuivies. Dans certains cas, l'auteur est expulsé du logement.
- Troubles de l'ordre public/nuisances sonores : regroupe toutes les interventions spontanées ou sur sollicitation du citoyen pour une gêne occasionnée par un comportement inadéquat du « Vivre ensemble » (cris, attroupement tumultueux, musique, ivresse excessive, etc.).
- Événements liés au Code Pénal : abus de confiance, appropriation illégitime, brigandage, vol à l'arraché, vol à l'astuce, vol à la tire, vol à l'étalage, utilisation frauduleuse d'un ordinateur, cybercriminalité, filouterie d'auberge, cambrioleurs à l'œuvre, cambriolages avérés, vol par introduction clandestine, dommages à la propriété, vol de plaques d'immatriculation, vol dans/sur un véhicule, vol d'un véhicule, perte de document d'identité, etc.
- Stupéfiants : infractions à la Loi sur les stupéfiants, trafic.
- Infractions à la circulation routière : défaut d'assurance RC, conduite sous l'influence de produits stupéfiants, ivresse au volant, infraction à la Loi fédérale sur la circulation (LCR), etc. La mention « sur sollicitation » permet de différencier les interventions qui découlent d'une requête d'un citoyen, de celles qui résultent du travail proactif des policiers.

1.1 UNITE ACCUEIL ET APPUI À L'ENGAGEMENT (AAE)

L'Unité accueil et d'appui à l'engagement est la porte d'entrée de PRM. Celle-ci est chargée d'accueillir le public, mais également de répondre aux demandes téléphoniques.

L'Unité est scindée en 2 entités : la réception et la centrale d'aide à l'engagement.

Elle a pour mission de réceptionner toutes les demandes, de les traiter et de réorienter les appels si nécessaires.

RÉCEPTION

- L'accueil du public.
- Gestion des appels administratifs.
- Gestion des autorisations de parcage.
- Gestion journalière des encaissements.
- Gestion des objets trouvés.
- Gestion des bulletins d'hôtels.
- Gestion des annonces de perte de pièce d'identité suisse et étrangère.

- Enregistrement et recherche de renseignements pour les commandements de payer.

CENTRALE

- Gestion d'appels d'urgence.
- Gestion du Système d'aide à l'Engagement (SAGA).
- Gestion des interventions et des partenaires.
- Gestion des contrôles pour les patrouilles.
- Gestion des communications radio.
- Gestion des appels dans le bâtiment.
- Gestion des bornes de la ville.
- Gestion des bulletins d'alarmes.

2 SÉCURITÉ PUBLIQUE (SP)

L'entité est composée de la brigade de Police communautaire et de prévention (PCP), de l'Unité de surveillance du trafic (ST), de la brigade d'Assistants de sécurité publique (ASP) et de l'Unité signalisation.

La collaboration directe entre ces diverses unités est essentielle pour apporter des réponses complètes aux différentes thématiques qui nous sont soumises. Le personnel rattaché à cette entité ne travaille pas dans l'urgence et peut ainsi consacrer le temps nécessaire à la résolution de conflits ainsi qu'au travail dans les quartiers.

2.1 POLICE COMMUNAUTAIRE ET DE PRÉVENTION (PCP)

- Missions de police
  - → Veiller à l'application des lois et règlements.
  - → Prêter main-forte à la PPI.
  - → Être disponible pour les engagements au niveau cantonal.
- Missions spécifiques de la brigade
  - → Assurer la tenue des postes décentralisés (Saint-Prex et Préverenges).
  - → Entretenir les contacts, notamment lors des marchés bihebdomadaires.
  - → Développer le service public de proximité sur les communes partenaires.
  - → Répondre aux attentes des contribuables, enregistrer les plaintes pénales, offrir une approche différente en cas de plainte chicanière.
  - → Assurer les missions de police sur le secteur PRM.
  - → Effectuer des patrouilles pédestres, cyclistes et motorisées afin d'augmenter la visibilité sur le territoire PRM.
  - → Démarchage proactif des entreprises locales.

- → Relation avec le public afin de répondre aux inquiétudes d'ordre sécuritaire.
- → Assurer la tenue du stand PRM lors des Marchés de Printemps et d'Automne, lors des campagnes de prévention ou d'actions spécifiques.
- → Travail en réseau avec la Police cantonale vaudoise et les partenaires.
- → Campagnes de prévention routière, affichage et actions sur le terrain.
- → Campagnes liées à la criminologie ; cambriolages, vols à la tire, réseaux sociaux.
- → En prise directe avec le milieu scolaire et les associations locales. Prise en charge et suivi des personnes en rupture sociale, dans le cadre légal.
- → Formation et instruction scolaire sur l'ensemble du territoire PRM.
- → Dépistage des zones d'insécurité publique et de regroupements interlopes.

- Missions dans le cadre du poste mobile
  - → Rencontrer les autorités communales 1 fois par mois.
  - → S'enquérir de l'état de situation sécuritaire de la commune et/ou du secteur.
  - → Accueillir les citoyens d'une façon adaptée à la saison.
  - → Effectuer des patrouilles pédestres et cyclistes.
  - → Proposer et organiser des analyses sécuritaires.
  - → Planifier des rencontres avec le préposé et/ou l'agent de quartier / du secteur.
  - → Analyser la teneur des plaintes chicanières et/ou de voisinage.
  - → Prendre la mesure des demandes et développer une stratégie pour approcher les diverses problématiques rencontrées.
  - → Remonter les informations récoltées auprès de nos partenaires.
- Tâches administratives
  - → Enregistrer les plaintes ordinaires et planifier les plaintes particulières.
  - → Diriger les citoyens auprès de l'administration PRM, selon le(s) besoin(s).
  - → Communiquer les renseignements utiles aux citoyens.
  - → Servir d'acteur de prévention routière, sécurité routière et criminalité, en relation avec la saison.
  - → Proposer le matériel nécessaire en matière de prévention, goodies.

2.2 UNITÉ DE SURVEILLANCE DU TRAFIC (ST)

Elle est chargée :

- D'effectuer des contrôles de vitesse sur l'ensemble du territoire PRM au moyen d'un radar mobile et d'un radar semi-stationnaire (Girafe).
- De détecter, d'identifier et de verbaliser, à l'aide d'images enregistrées par les radars automatisés, les diverses infractions au code de la route.
- De pourvoir à l'installation d'un appareil indicateur de vitesse préventif qui informe les automobilistes de leur vitesse respective.

L'installation de ces radars a comme principal objectif de faire baisser, de manière globale, la fréquence des dépassements des vitesses prescrites et des infractions routières. Elle a probablement un effet très significatif sur la réduction du nombre d'accidents et des conséquences qui en découlent.

Afin d'effectuer de la prévention, autant sur des routes à large fréquentation, que dans des quartiers résidentiels, les appareils préventifs ont été installés au bord des chaussées de toutes les communes membres, permettant ainsi d'informer les usagers de la route de leur vitesse et d'établir des statistiques sur les vitesses ainsi que sur le nombre de passages.

2.3 BRIGADE ASSISTANTS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (ASP) ET UNITÉ SIGNALISATION

2.3.1 BRIGADE ASP

Elle a pour mission de :

- Selon la délégation communale, surveiller et contrôler les zones de stationnement ainsi que les parcs et promenades.
- Notifier les commandements de payer (Commune de Préverenges exceptée) et dresser les rapports en cas de passage(s) infructueux.
- Sur réquisition de l'Office de la population, procéder aux enquêtes de voisinage.
- Procéder aux auditions et à l'établissement des rapports de renseignements dans le cadre du processus des demandes de naturalisation.
- Dans les limites définies par leur fonction, veiller à l'application du Règlement de police.
- Fournir un appui aux différentes entités opérationnelles.
- Exécuter les tâches déléguées par les Municipalités.
- Contrôler la taille des haies.
- Entretenir le parc des horodateurs.
- Être en présence préventive aux abords des établissements scolaires.
- Mettre en place de petits dispositifs de circulation et de stationnement.

2.3.2 UNITÉ SIGNALISATION

Elle a pour mission de :

- Participer à la réalisation de projets de circulation routière (études, signalisation, marquage, légalisation et mise en place).
- Mettre en place la nouvelle signalisation.
- Entretenir, nettoyer ou réparer la signalisation générale, lumineuse, les miroirs, les abribus, les barrières, les plaques de rues, les bornes automatiques et les supports à vélos.
- Mettre en conformité la signalisation routière, le marquage, assurer le suivi avec les chantiers et la sécurité en général.
- Collaborer aux diverses manifestations et à la mise en place du dispositif général et des déviations.
- Établir les dossiers de réalisation pour les décisions municipales.
- Recenser et référencer la signalisation et participer à l'enregistrement des données sur le système d'information du territoire.
- Coordonner et suivre les travaux lors de chantiers (mise en place des déviations) et conseiller les entreprises en matière de signalisation et de sécurité. Collaborer avec les Chargés de la sécurité des chantiers.
- Lors d'accidents avec dommages à la signalisation, prendre les premières mesures de sécurité, de réparation et assurer le suivi.
- Réserver les places de stationnement (déménagements, mariages, services funèbres, etc.).
- Mettre en fourrière les deux roues abandonnés, volés, perdus ou en infraction prolongée.

3 SECRÉTARIAT

Le secrétariat a pour mission de :

- Traiter les amendes d'ordre de toutes les communes membres, à l'exception de la commune de Préverenges, conformément à la Loi sur les Amendes d'Ordre (LAO).
- Tenir le bureau administratif de la Commission de police.
- Apporter un soutien administratif pour la gestion des inhumations.
- Apporter un soutien administratif à l'Unité signalisation pour l'établissement de factures et/ou d'autorisations de parcage.
- Attribuer et gérer les places de parc sur le domaine public et le domaine privé communal.
- Transmettre les rapports de police et plaintes aux différentes instances.

4 POLICE DU COMMERCE

La Police du commerce s'occupe, pour la Commune de Morges, de l'ensemble des lois citées ci-dessous :

- Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB)
  - → Gestion administrative des licences des établissements.
  - → Examen technique pour la mise à l'enquête des nouvelles terrasses, en collaboration avec la Direction Urbanisme, constrcutions et espace public.
  - → Encaissement des taxes et émoluments, prolongation d'ouverture.
  - → Gestion des demandes de manifestations, délivrance d'autorisations et de permis temporaires.
- Loi fédérale sur le commerce itinérant (LCI)
  - → Gestion du domaine public, occupation pour porte-habits, stop trottoir, etc.., foires et marchés, expositions, cirques, forains, kiosques à glaces et marrons, stands d'informations et de collectes sur la voie publique.
- Loi fédérale sur l'exercice des activités économiques (LEAE)
  - → Délivrance des autorisations pour le commerce d'occasion et appareils automatiques.
  - → Collaboration avec l'Office de la population pour tenir à jour le registre des entreprises.
  - → Contrôles sporadiques des commerces.
- Ordonnance sur l'indication des prix (OIP)
  - → Contrôles à la suite de plaintes émanant du public.
  - → Contrôles ponctuels des soldes.
  - → Contrôles sporadiques des commerces.

En outre, elle assure les tâches ci-après :

- Service des taxis
  - → Gestion des autorisations A, B et C, analyse, délivrance et mises à jour annuelles des carnets de conducteurs.
  - → Examen des nouveaux conducteurs.
  - → Collaboration avec le responsable des contrôles sur le terrain.
- Garde-meubles municipal
  - → Gestion administrative des exécutions forcées d'expulsion ordonnées par la Justice de paix.
  - → Gestion du garde-meubles municipal.

5 SERVICE DES INHUMATIONS

Le Service des inhumations et incinérations est responsable de la gestion administrative des décès et de l'attribution des concessions pour la Ville de Morges. Il assure :

- L'enregistrement des déclarations de décès et informe les autorités concernées (Justice de paix, Office de la population, Ville de Morges).
- La réception de constatations médicales de décès et d'attestations de déclaration de décès.
- La délivrance des permis d'inhumer ou d'incinérer.
- La gestion des contrats de concession de tombe.

6 UNITÉ D'EXPLOITATION, SYSTÈMES D'INFORMATION ET LOGISTIQUE

Elle a un rôle vertical dans son quotidien. Les tâches se déclinent comme suit :

EXPLOITATION

- Gestion du bâtiment.
- Répondant pour le mobilier.
- Référent pour la régie et le maître-d 'ouvrage.
- Responsable de la sécurité physique.
- Gestion de la partie commune de la cafétéria.
- Gestion de la centrale d'engagement.
- Préparation du budget d'exploitation.
- Appels d'offres.

SYSTÈMES D'INFORMATION

- Gestion du programme du temps de travail ZEIT.
- Gestion administrative de la communication interne et externe.
- Répondant informatique civil.
- Référent informatique police.
- Référent plateforme Nationale de Formation Police.
- Représentant PRM au Groupe Romand Informatique de la Société des Officiers des Polices communales vaudoises (SOPV).
- Gestion du réseau LAN et wifi.

LOGISTIQUE

- Responsable du matériel de police.
- Répondant POLYCOM.
- Responsable du parc véhicules.
- Répondant pour le matériel embarqué dans les véhicules.
- Gestion des stocks.
- Appels d'offres.

POLICE
REGION MORGES

RAPPORTS DE LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

PREAVIS 01/03.2023
RAPPORT DE GESTION 2022

PREAVIS 02/03.2023
RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

PARTIE COMMUNE – PREAMBULE

Les deux rapports sur la gestion et les comptes de l'exercice 2022 figurent dans cet unique document. Il y aura 2 parties pour permettre au Conseil Intercommunal de débattre et voter séparément les 2 préavis.

La commission chargée de ces études s'est réunie à 3 reprises, la première au pavillon Audrey Hepburn de Tolochenaz et les 2 suivantes dans les locaux de la PRM.

Les 3 séances ont eu lieu les :

- mardi 4 avril à 18h30 pour une première étude du rapport de gestion et des comptes afin de préparer nos questions qui seront adressées au CoDir. Etaient présents : Mmes Catherine Hodel (Morges), Catherine Sutter (Tolochenaz), MM. Steen Boschetti (Préverenges), Jeanny Perrin (Buchillon) et Hugo van den Hombergh (Lussy-sur-Morges). A titre informel MM. Erik Fruijtier (Buchillon) et Frédéric Defever (Lussy-sur-Morges). Mme Sylvie Fuchs absente (St-Prex)

- mardi 25 avril à 18h30 pour le rapport de gestion en présence des membres du CoDir, MM. Laurent Pellegrino (Morges) et Olivier Jeanneret (Tolochenaz); pour la PRM, le Lieutenant-colonel Clément Leu et le Capitaine David Stauffer. Les commissaires présents : Mmes Catherine Hodel, Catherine Sutter, MM. Steen Boschetti, Hugo van den Hombergh et Jeanny Perrin. M. Erik Fruijtier à titre informel. Excusée Mme Barbara Dellwo, suppléante de St-Prex

- mercredi 26 avril à 18h30 pour les comptes 2022 en présence de Mmes Barbara Dellwo, Catherine Hodel, Catherine Sutter, MM. Steen Boschetti, Hugo van den Hombergh, Jeanny Perrin. MM. Erik Fruijtier à titre informel. M. David Guarna du CoDir ainsi que le Lieutenant-colonel Leu, le Capitaine Stauffer et M. Hervé Baer de la PRM.

A l'issue des 2 dernières séances, la commission s'est positionnée sur les préavis hors de la présence des représentants.

Un très grand merci à toutes les personnes du CoDir et de la PRM qui ont répondu à nos nombreuses questions et pour tous les éclaircissements.

POLICE
REGION MORGES

RAPPORTS DE LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

PREAVIS N° 01/03.2023 – RAPPORT DE GESTION 2022

La commission a beaucoup apprécié la nouvelle présentation du rapport de gestion qui est très complet comprenant des graphiques très bien mis en valeur avec des couleurs qui facilitent grandement leur compréhension, ainsi que l'annexe qui mentionne les missions et activités des unités.
Elle a également trouvé excellente l'évaluation à fin 2022 du plan de législature 2021-2026 qui montre l'état d'avancement des différents points.

Ce rapport a généré énormément d'heures de travail et pour cela, la commission remercie tout le personnel qui y a œuvré et du stagiaire du Centre Professionnel du Nord Vaudois pour sa créativité graphique.

Nous sommes reconnaissants que le CoDir ait tenu compte de notre vœu en intégrant une liste des abréviations au début du rapport.

Nous relevons ci-dessous diverses questions et leurs réponses :

- page 15, 3'300 heures de missions ordonnées en moins, pourquoi ?
  L'Etat-major ordonne des missions au personnel de police secours. Un certain nombre a fait place à des demandes transmises aux chefs d'unité, sans que cela prenne la forme d'une mission particulière, afin de favoriser une certaine autonomie et proactivité. Ce sont des variations tout à fait normales selon les années

- pages 16 et suivantes, sur les tableaux représentants les chiffres des événements police, nous remarquons des différences concernant les totaux ?
  Ces tableaux font ressortir les catégories principales regroupées par type. Les inquiétudes des personnes, les objets trouvés, des personnes à relever, etc … sont noyés dans le total indiqué.
  Il nous paraissait plus important d'indiquer les catégories les plus significatives en termes d'intérêts

- page 30, la population et/ou les communes sont-elles satisfaites des heures d'ouverture des postes à Préverenges et St-Prex ?
  Pas de réponse sur cette question venant de la population ou des administrations communales ; en revanche la PRM constate qu'il y a une faible fréquentation dans ces 2 postes. Une analyse est actuellement en cours sur la manière de faire fonctionner ces postes décentralisés et sur les besoins effectifs. Il y aura des changements

- page 33, combien de temps les images du radar « girafe » sont-elles conservées ?
  Les images enregistrées en continu sont gardées 96 heures après elles sont effacées. Les images de l'infraction sont conservées jusqu'à la prescription pénale : 3 ans pour les contraventions, 10 ans pour les délits et 20 ans pour les crimes (via sicura). Après paiement, elles sont détruites

- page 40, à l'heure actuelle, êtes-vous satisfaits du nombre de policiers PRM, par rapport au ratio national et cantonal ?
  Les effectifs permettent aujourd'hui à la PRM de remplir ses missions à satisfaction de la population. Notre ratio initialement fixé à 1/700 est à ce jour plus proche de 1/600, mais même si la PRM est attractive, maintenir nos effectifs exige des efforts constants. Un point d'attention est maintenu sur la police de proximité, qui est actuellement en sous-effectif. C'est pourquoi, il est fondamental de conserver l'engagement de 3 à 4 aspirants par année, afin de combler les départs et garantir nos effectifs. La formation des collaborateurs est également centrale pour pouvoir conserver un tel ratio par rapport à la moyenne nationale. C'est un bon équilibre. Notre ratio est satisfaisant pour notre district

Questions d'ordre général :

- page 8, depuis plusieurs années, nous entendons parler du projet ODYSSEE, qu'en est-il à ce jour ?
  Le projet « Renouveler l'outil central des PoliceS VaudoiseS » a pris un peu de retard (entre autres à cause des villes de Lausanne et Yverdon) sur le planning initial suite aussi à la pandémie, mais les premières phases de conception sont à présent réalisées. Nous devrions pouvoir utiliser les premiers outils début 2025. Plusieurs outils composent en effet le programme, donc certains seront opérationnels en 2027

- pages 13, êtes-vous satisfaits du nouveau stand de tir à Etoy depuis novembre 2022 ?
  Il est aujourd'hui encore trop tôt pour dresser un premier bilan. Toutefois, les premières formations ont pu s'y tenir au début du mois d'avril. Cette première expérience a été un succès et a déjà permis de mettre en pratique des techniques qui n'étaient pas possible d'exercer dans les stands traditionnels.

La commission a demandé de pouvoir le visiter avant de faire le rapport mais la réponse a été que leurs agendas très chargés jusqu'à l'été ne le permettent pas. Cependant, cette visite sera organisée après les vacances d'été.

Ci-dessous, un tableau qui récapitule les événements de police par ordre décroissant.

Classement des 7 plus grands résultats des événements de police par commune

Buchillon	Trouble ordre/nuisances s	Cambriolages	Infract.circul.routière	Dommages à la propriété	Accidents circulation	Stupéfiants	
	10	6	4	3	1	1	
Lussy-sur-Morges	Accidents circulation	Trouble ordre/nuisances s	Infract.circul.routière	Vols/escroqueries	Cambriolages		
	3	2	1	1	1		
Morges	Infract.circul.routière	Vols/escroqueries	Accidents circulation	Stupéfiants	Dommages à la propriété	Cambriolages	Cybercriminalité
	331	202	188	157	100	92	37
Préverenges	Infract.circul.routière	Accidents circulation	Cambriolages	Stupéfiants	Vols/escroqueries	Cybercriminalité	Dommages à la propriété
	46	27	20	15	11	11	9
St-Prex	Infract.circul.routière	Accidents circulation	Cambriolages	Cybercriminalité	Stupéfiants	Vols de véhicules	Vols/escroqueries
	48	31	20	14	12	11	10
Tolochenaz	Infract.circul.routière	Accidents circulation	Cambriolages	Dommages à la propriété	Vols/escroqueries	Cybercriminalité	Stupéfiants
	26	15	11	9	7	5	4
6 communes	Infract.circul.routière	Accidents circulation	Vols/escroqueries	Stupéfiants	Cambriolages	Dommages à la propriété	Cybercriminalité
	456	265	231	189	150	121	67

Comme déjà relevé lors des années précédentes, la commission constate que le CoDir mène une excellente gestion de notre Police.

La PRM a, à sa tête, un Commandant qui sait exactement où il mène ses troupes, ceci de manière cohérente et réfléchie et il est également attentif à ses collaborateurs. La commission adresse à tous les acteurs de notre Police ses remerciements pour tout le travail accompli.

CONCLUSION

A l'unanimité de ses membres, la Commission conseille d'accepter le préavis 01/03.2023 sur le rapport de la gestion PRM 2022.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le rapport de gestion du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la gestion relative à l'exercice 2022.

Au nom de la commission
La Présidente et rapportrice

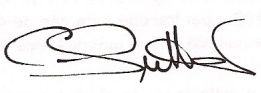

Catherine Sutter

Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 30 mai 2023

Tolochenaz, le 26 avril 2023/cs

POLICE
REGION MORGES

RAPPORTS DE LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

PREAVIS N° 02/03.2023 – RAPPORT DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022

Les membres de la commission ont apprécié la clarté des comptes ainsi que l'annexe qui explique les grandes différences entre le budget et les comptes.

Nous avons demandé à visionner certains comptes, entre autres ceux-ci :

- 60000-3151.02 Achat, location entretien matériel radar
- 60000-3193.00 Cotisations
- 60110-3182.00 Téléphones

ainsi que diverses factures et comment fonctionnait leur traitement. Les factures sont visées par 4 personnes au minimum dont la PRM et les municipaux de Morges. Puis lors des contrôles des comptes, par la sté BDO et des membres de la commission. Par conséquent, nous constatons qu'il est vraiment improbable d'effectuer des malversations.

Toutes les explications et les éclaircissements à nos diverses questions nous ont été apportés. Un grand merci au Lieutenant-colonel Leu et à ses collaborateurs.

Le tableau ci-dessous indique l'ensemble des charges et recettes ainsi que les montants à la charge des communes et du coût par habitant. Une nette diminution des recettes est due à l'endommagement de la girafe. Nous relevons malheureusement, que le coût par habitant se situe à CHF 229.45 montant jamais atteint auparavant.

PRM - BUDGETS - COMPTES
Evolution des recettes et des charges (sans la participation des communes et sans les charges du personnel affecté aux tâches contractuelles)

	RECETTES	Commentaires	CHARGES	Commentaires		A charge des communes	Coûts par habitant
Budget 2013	*2'048'000*		*8'258'400*		*2013*	*6'210'400*	*230,65*
Comptes 2013	**2'956'503**		**8'313'665**		**2013**	**5'357'162**	**185,22**
Budget 2014	*2'539'600*	*Amendes + 400'000 - Achat radar laser*	*8'675'300*	*Entrée Buchillon et Lussy au 01.07.2013 - augmentation effectifs*	*2014*	*6'135'700*	*216,37*
Comptes 2014	**2'856'305**		**8'573'200**		**2014**	**5'716'895**	**196,37**
Budget 2015	*2'788'100*	*Avec 1'100 de reprise pour débiteurs douteux*	*8'819'200*		*2015*	*6'031'100*	*208,52*
Comptes 2015	**2'913'592**		**8'899'210**	Fluctuation personnel	**2015**	**5'985'618**	**202,11**
Budget 2016	*2'742'000*	*Avec 1'500 de reprise pour débiteurs douteux*	*9'173'750*	*Augmentation des effectifs*	*2016*	*6'431'750*	*220,92*
Comptes 2016	**2'589'751**		**8'693'888**		**2016**	**6'104'137**	**204,33**
Budget 2017	*2'839'500*		*9'459'900*	*Formation continue Assurances Location remorque*	*2017*	*6'620'400*	*223,65*
Comptes 2017	**3'845'107**		**9'116'825**	Recette + importantes par test radar semi-stationnaire	**2017**	**5'271'718**	**175,65**
Budget 2018	*3'758'900*	*Introduction Radar-Girafe*	*10'956'850*	*Nouvel Hôtel de Police (loyer sur 8 mois) Effectifs + 3 ETP Amortis.équipement*	*2018*	*7'197'950*	*240,94*
Comptes 2018	**4'134'849**		**10'047'014**	Nouvel Hôtel de Police. Tout le personnel n'a pas été engagé. Effectifs - 1.9 ETP	**2018**	**5'912'165**	**197,22**
Budget 2019	*3'915'100*		*11'199'150*		*2019*	*7'284'050*	*242,70*
Comptes 2019	**4'792'753**	Radar-Girafe sur l'année complète	**10'945'092**	Effectifs + 7 ETP	**2019**	**6'152'339**	**203,94**
Budget 2020	*4'003'100*		*11'529'650*		*2020*	*7'526'550*	*251,08*
Comptes 2020	**4'405'878**	COVID-19	**10'882'328**	COVID-19	**2020**	**6'476'480**	**212,36**
Budget 2021	*4'617'000*		*12'216'250*	*Effectifs + 2.75 ETP*	*2021*	*7'599'250*	*251,90*
Comptes 2021	**5'244'708**		**11'350'246**		**2021**	**6'105'538**	**195,35**
Budget 2022	*4'732'100*		*12'425'950*		*2022*	*7'693'850*	*252,27*
Comptes 2022	**4'422'313**	Girafe endommagée	**11'746'509**		**2022**	**7'324'196**	**229,45**
Budget 2023	*4'742'500*		*12'817'400*	*Formation de 3 asp. + taxes*	*2023*	*8'074'900*	*258,36*

Il nous intéressait de savoir comment se passe le contrôle de la société BDO SA, selon la Norme d'Audit Suisse (NAS) 910, Review, examen succinct. Voici comment il est procédé : deux voire trois personnes viennent une journée complète et vérifient les écritures, les factures et aussi celles en attentes de paiement, le journal, le bilan et les comptes.
A la question de la commission s'il serait judicieux d'effectuer un audit comptable une fois par législature par exemple, il a été répondu que cette procédure serait très chronophage et dispendieuse.

Comme l'année précédente, le rapport de l'auditeur se trouve en dernière page.

Nos considérations finales sont que les comptes sont bien tenus à un niveau acceptable et que la détermination de la PRM à maintenir le coût par habitant reste une priorité. Nous sommes satisfaits de la gestion des finances.

La commission émet le vœu qu'à partir de l'année prochaine, elle puisse accéder plus largement aux documents comptables et profiter des explications des personnes responsables. Cela pourrait se faire en séance de jour, par exemple.

CONCLUSION

A l'unanimité de ses membres, la commission recommande d'accepter les comptes 2022.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- après avoir pris connaissance du préavis du Comité de direction présentant les comptes 2022,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter les comptes des activités de police de la Police Région Morges pour 2022, représentant des charges à hauteur de CHF 14'251'509.75 et des recettes pour un montant de CHF 6'927'313.37. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 7'324'196.38 est entièrement couverte par les communes membres,

2. de prendre acte des comptes ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2022, représentant des charges à hauteur de CHF 2'898'533.29 couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :

   - CHF 2'568'633.29 (charges), CHF 3'360'108.63 (revenus) pour la Commune de Morges,
   - CHF 297'340,00 (charges), CHF 57’180.00 (revenus) pour la Commune de St-Prex,
   - CHF 18’960.00 (charges), CHF 10’810.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz,
   - CHF 8’800.00 (charges), CHF 3’160.00 (revenus) pour la Commune de Buchillon,
   - CHF 4'800.00 (charges), CHF 2’125.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges.

3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune.

Au nom de la commission
La Présidente et rapportrice

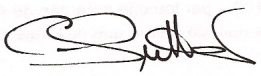

Catherine Sutter

Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 30 mai 2023

Tolochenaz, le 8 mai 2023/cs

BDO

Tél. +41 21 310 23 23
www.bdo.ch
lausanne@bdo.ch

BDO SA
Biopôle bât. Metio - Epalinges
Case postale 7690
1002 Lausanne

RAPPORT DE L'AUDITEUR

Au Conseil intercommunal de l'Association Police Région Morges, Morges

Rapport sur l'examen succinct (review) des comptes annuels

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes de l' Association Police Région Morges comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et le tableau des investissements pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2022.

Ces comptes relèvent de la responsabilité du Comité de Direction de l'Association Police Région Morges (PRM) alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examin succinct). Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes de l'association ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes de l'association ne sont pas conformes à la Loi sur les communes du 28 février 1956 et au Règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 6 avril 2023

BDO SA

Loïc Rossé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Gaëtan Storto
Expert-réviseur agréé

Annexes
Comptes 2022 comprenant :
- Bilan
- Comptes de fonctionnement
- Tableau des investissements

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.